



GEMENG
SUESSEM

info blat

ib.02 FR

23.04 | 22.05 | 26.06

RAPPORTS DES CONSEILS COMMUNAUX



Infoblat

23 avril 2026 — page 3

22 mai 2026 — page 14

26 juin 2026 — page 26



REPLAY AUDIO SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Retrouvez l'enregistrement audio des séances quelques heures après la fin du Conseil communal respectif sur suessem.lu/fr/seance-year/2026



Procès-verbal des votes du Conseil communal de Sanem lors de la séance publique du jeudi, 23 avril 2026 14h30–17h15

Annonce publique: **16 avril 2026**
Convocation des conseillers: **16 avril 2026**

PRÉSENTS:

Mme Asselborn-Bintz Simone – présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam,
M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve,
M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Kripler Max,
M. Lehnen Max, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie,
Mme Reuter Sandrine, Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara,
Mme Manon Greven – secrétaire communale

ABSENT-S EXCUSÉ-S: /

PREMIER VOTANT: Mme Reuter Sandrine

M. Marc Haas a rejoint la séance lors du point 5a.
M. Max Kripler a rejoint la séance lors du point 13b.
M. Serge Faber n'a pas pris part au vote du point 32c.

Ordre du jour

*Le Collège des bourgmestre et échevins demande
au Conseil communal de bien vouloir renommer les points
suivants de l'ordre du jour :*

9. **Renouvellement des fenêtres au Kulturschapp
à Ehlerange.** Devis estimatif détaillé : 20.000,- €
(article budgétaire : 4/831/221312/25028)
9. **Renouvellement des fenêtres au Kulturschapp
à Ehlerange.** Devis estimatif détaillé : 17.000,- €
(article budgétaire : 4/831/221312/25028)
► **vote unanime**

22. b. ~~Approbation du budget prévisionnel
et de la mise communale pour l'exercice 2026~~

22. b. Approbation du budget prévisionnel
et de la mise communale pour l'exercice 2027
► **vote unanime**

*Le Collège des bourgmestre et échevins demande
au Conseil communal de bien vouloir ajouter le point suivant
à l'ordre du jour :*

23. b. Motion de la part du parti politique déi Lénk
► **vote unanime**

1. a. Correspondance et informations

1. b. Motion de la part du parti politique déi Lénk
► **vote unanime**

DÉI LÉNK

SUESSEM, DE 17. ABRÉLL 2026

Motioun

An der Sitzung vum 27. Februar 2026 gouf dem Gemengerot matgedeelt, dass de schrëftleche Gemengerotsbulletin mat den Deliberatioune vum Conseil op Decisioun vum Schäfferot nëmme méi op Ufro vun den Awunner zougestallt gëtt. An dat aus Käschtegrënn.

Déi Decisioun huet awer dem Artikel 11 vum Gemengerotsreglement (règlement intérieur) widder sprach.

All d'Oppositiounsparteien haten dunn an der Sitzung vum 27. März 2026 gefuerdert, dass en Aarbechtsgrupp gegrënnt sollt ginn, deen sech aus alle Parteien, déi am Gemengerot vertratt sinn, zesummesetzt fir iwwert eng eventuell Ännerung vum Gemengerotsreglement ze beroden, déi da vum ganze Gemengerot

an engem spéidere Vott sollt approvéiert ginn. Dëst sollt dann och d'Geleeënheet bidde fir breet iwwert Kommunikatioun/Informatioun mat der Bierger.innen zesummen nozedenken.

De 15. Abrëll 2026 kruten d'Gemengeréit du follgende Message:

An der leschter Gemengerotssitzung koum jo d'Fro op anhand vun der Motioun vun déi Lénk fir en Aarbechtsgrupp ze grënnen am Kader vun der Kommunikatioun/Informatioun no baussen un de Bierger. De Schäfferot geet dëser Demande no a freet iech dofir pro Partei 1 Member ze nennen deem dorunner wëllt Deel huelen.

Gidd eis w.e.g bis den 30.4.2026 en Numm eran op secretariat@suessem.lu

Déi éischt Reunioun an deem Kader fennt dann den 12. Mee um 17:30 Auer an der Gemeng statt.

De selwechte 15. Abrëll krute mer dunn e Rechebeispill virgeluecht wat deem Deel Gemengerotsbericht am Joer 2025 kascht huet nämlech 22.212,30 €. Dat wieren 51,70 % vum KUERZ&KNAPP. Mäer hunn och matgedeelt kritt dat de ganze KUERZ&KNAPP géif 42.967,33 € kaschten, d. h. den Deel MAGAZINE kascht 20.755,03 €.

Mäer stellen also fest, dass déi 2 Deeler zimmlech equilibréiert sinn u Säitenzuel a Käschtepunkt. Wann een d'Rechnung méi detailléiert mécht da kennt een op eng Moyenne vu Säitenzuelen pro Gemengerotssitzung vu 15 Säiten, wat e Käschtepunkt vu grad emol 1.871,70 € ausmëscht.

Wann een de Käschtepunkt vun 22.212,30 € op eis Awunnerzuel vu geschwënn 20.000 ëmrechent da komme mer op knapp 1,10 € op de Kapp pro Joer!

Dat misst eis awer d'Demokratie an d'Informatiounsflucht vis-à-vis vun eise Bierger.inne wäert sinn.

De Schäfferot huet jo elo agelenkt an en Aarbechtsgrupp agewëllegt.

Mir stellen awer mat Erstaune fest, dass den Artikel 11 vun eisem Règlement interne dann awer schonn an dëser Sitzung vum 23. Abrëll 2026 soll geännert ginn.

Dat ass fir eis net logesch a novollzéibar an dofir froe mer de Gemengerot de Schäfferot opzufuerderen:

- de Punkt iwwert d'Ännerung vum ROI vun der Dagesuerdnung ze huelen an ofzewaarden wat d'Konklusiounen vum Aarbechtsgrupp sinn;
- wa schonn um ROI eppes geännert soll ginn och hei Diskussioun ofzewaarden, wëll sech vläit weider Ännerungsvirsléi fir de ROI erginn.

Mir sinn all bereet konstruktiv u Léisungen ze sichen, ma gitt dem Aarbechtsgrupp awer mol d'Chance sech ze consultéieren.

Mat beschte Gréiss,
Myriam Cecchetti,
Gemengeréitin vun déi Lénk Suessem

An der Annexe e Recapitulatif iwwert déi läscht 3 Joer (2023, 2024, 2025) wat de Quota u Säiten am KUERZ&KNAPP ugeet, opgedeelt no MAGAZINE a GEMENGEROTSSITZUNGEN.

**KUERZ&KNAPP :
QUOTA PAGES MAGAZINE VERSUS GR**

Total pages MAGAZINE avec couvercle (2023, 2024, 2025) :
157 + 167 + 166 = 490 pages
Total pages GR (2023, 2024, 2025) GR :
147 + 191 + 178 = 516 pages

Constats :

- Les deux parties du KUERZ&KNAPP sont quasi identique concernant le nombre de pages. Il y a donc un équilibre.
- Les réunions du Conseil communal sont en moyenne couvertes par 14 - 15 pages par séance.
- Seuls les rapports des séances concernant le BUDGET sont plus volumineux.
- Coûts moyens d'impression par séance du Conseil communal en 2025 : $22.212,3 / 178 = 124,78$ p. page soit : $124,78 \times 15 = 1.871,7$ € par séance.

Récapitulatif :

KUERZ&KNAPP 2023

N°	Pages	Couv.	Magazine	GR	Séances
1	72	4	24	44	(budget) 28.11.22 02.12.22
2	76	4	35	37	13.01.23 24.02.23 24.03.23
3	76	4	39	33	28.04.23 26.05.23 14.07.23
4	80	4	43	33	22.09.23 20.10.23
Totaux	304	16	141	147	
			157	147	

Moyenne de pages par séance du Conseil communal: **14,70**

KUERZ&KNAPP 2024

N°	Pages	Couv.	Magazine	GR	Séances
1	92	4	25	63	(budget) 17.11.23 27.11.23 01.12.24
2	84	4	45	35	19.01.24 23.02.24 22.03.24
3	94	4	40	50	26.04.24 10.05.24 24.05.24 21.06.24 12.07.24
4	88	4	41	43	20.09.24 18.10.24 15.11.24
Totaux	358	16	151	191	
			167	191	

Moyenne de pages par séance du Conseil communal: **13,64****KUERZ&KNAPP 2025**

N°	Pages	Couv.	Magazine	GR	Séances
1	96	4	23	69	(budget) 25.11.24 29.11.24 17.01.25
2	92	4	47	41	14.02.25 21.03.25 25.04.25
3	92	4	47	41	23.05.25 20.06.25 11.07.25
4	64	4	33	27	19.09.25 02.10.25 17.10.25
Totaux	344	16	150	178	
			166	178	

Moyenne de pages par séance du Conseil communal: **14,83**► **votes positifs: 5**Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge,
Lehnen Max, Schammo Mara► **votes négatifs: 10**Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis,
Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Lorang Mike, Morgen-
thaler Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca**Projet**

4. Mise en conformité de l'installation de désenfumage de l'Artikuss à Soleuvre :
 - a. Nouveau crédit : 150.000,- € (4/831/222100/26077).
 - b. Devis estimatif détaillé : 150.000,- € (article budgétaire : 4/831/222100/26077).
 ► **vote unanime**
5. Renouvellement de l'éclairage du terrain de football à Ehlerange :
 - a. Crédit supplémentaire : 10.000,- € (4/821/223800/26031).
 - b. Devis estimatif détaillé : 80.000,- € (article budgétaire : 4/821/223800/26031).
 ► **vote unanime**
6. Répartition du réseau de l'éclairage public entre la Commune et les Ponts et Chaussées sur le site Belval. Devis estimatif détaillé : 25.000,- € (article budgétaire : 4/640/222100/26054).
 ► **vote unanime**
7. Remise en état de la toiture des columbaires au cimetière de Ehlerange. Devis estimatif détaillé : 25.000,- € (article budgétaire : 4/626/221311/26024).
 ► **vote unanime**
8. Renouvellement des stores de l'école 2000 à Soleuvre. Devis estimatif détaillé : 20.000,- € (article budgétaire : 4/910/221311/26039).
 ► **vote unanime**
9. Renouvellement des fenêtres au Kulturschapp à Ehlerange. Devis estimatif détaillé : 20.000,- € (article budgétaire : 4/831/221312/25028).
 ► **vote unanime**
10. Renouvellement de la porte d'entrée à la morgue de Soleuvre. Devis estimatif détaillé : 12.000,- € (article budgétaire : 4/626/221311/26023).
 ► **vote unanime**
11. Remplacement des mâts pour les drapeaux. Devis estimatif détaillé : 11.000,- € (article budgétaire : 4/621/221200/26014).
 ► **vote unanime**
12. Remplacement d'une porte d'intérieur dans la maison 24 route d'Esch à Belvaux. Devis estimatif détaillé : 8.000,- € (article budgétaire : 4/690/221312/26060).
 ► **vote unanime**

2. Approbation d'un rapport (27 mars 2026).

► **vote unanime**

3. Formation du tableau de préséance des membres du conseil communal.

► **vote unanime**

Aménagement communal

13. Divers dossiers :

- a.** Reclassement des parcelles 2332/4714 et 2332/4713 sises à Sanem du Domaine Privé Communal dans le Domaine Public Communal.
- b.** Approbation du plan d'aménagement particulier - nouveau quartier, Grand-Rue (réf. : 2020-10) portant sur des fonds sis à Sanem.
- c.** Approbation du lotissement (réf. 2026-01) de la parcelle 1422/6455 section C de Belvaux, au lieu-dit 'Route d'Esch' en vue de la réalisation d'un projet de construction.

► **vote unanime**

Transactions immobilières

14. Autorisation d'ester en justice :

- a.** SUB : Autorisation d'ester en justice.
- b.** SLOPI : Autorisation d'ester en justice.

► **vote unanime**

15. Compromis :

- a.** Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.
- b.** Approbation d'un compromis de vente :
 - i.** Reclassement de la parcelle 1146/9016 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.
 - ii.** Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

► **vote unanime**

16. Actes :

- a.** Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant deux parcelles de terrain sise à Soleuvre.
- b.** Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.
- c.** Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Sanem.
- d.** Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain à Soleuvre.

► **vote unanime**

17. Contrats :

- a.** Avenant au contrat de Fermage signé en date du 10 octobre 2025.
- b.** Annulation / Résiliation de tout contrat/accord oral antérieur concernant l'exploitation de 5 parcelles communales.

► **vote unanime**

Finances communales

18. Approbation d'un décompte de projets.

► **vote unanime**

19. Approbation de diverses modifications budgétaires du budget ordinaire 2026.

► **vote unanime**

20. Nouveaux crédits :

- a.** Renouvellement du gazon synthétique du terrain de football à Belvaux.
- b.** Subside pour les travaux d'entretien et de remise en valeur de l'orgue installée dans l'ancienne église Belval-Metzerlach.
- c.** Acquisition d'une camionnette pour la maison relais.

► **vote unanime**

21. Crédits supplémentaires :

- a.** Approvisionnement de chaleur.
- b.** Approvisionnement en électricité.

► **vote unanime**

22. Centre d'Initiative et de Gestion Locale Sanem asbl :

- a.** Approbation du bilan annuel de l'exercice 2025 du CIGL Sanem.
- b.** Approbation du budget prévisionnel et de la mise communale pour l'exercice 2027.

► **vote unanime**

23. Approbation du décompte 2025 relatif à la subvention d'un uniforme unique en faveur des quatre sociétés de musique de la Commune de Sanem

► **vote unanime**

24. Taxes communales :

- a.** Adaptation des taxes communales relatives à la location du Artikuss.
- b.** Adaptation des prix et des consommations vendues lors des manifestations organisées par la Commune de Sanem.

► **vote unanime**

25. Approbation d'un don dans le cadre de la montre en or 2026.

► **vote unanime**

Circulation

26. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin-e-s :

- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des Réfection des caniveaux au N° 80-140 rue Waassertrap à Belvaux, approuvé par le Collège des

bourgmestre et échevins dans sa séance du 13.04.2026 2026 (U026-0035) ;

- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de forage le long du futur complexe sportif dans l'avenue du Blues à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 17.04.2026 (U026-0036).

► **vote unanime**

Office social

27. Demande d'avis du conseil communal concernant une prise d'acte du conseil d'administration de l'Office social de Sanem :
- a. Approbation du règlement d'ordre interne du conseil d'administration.
 - b. Approbation du règlement d'ordre interne.

► **vote unanime**

Personnel

28. Conversion d'un poste d'employé-e communal-e du groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif en un poste d'employé-e communal-e du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

► **vote unanime**

Divers

29. Approbation de la convention initiale entre la Commune de Sanem et le Jugendtreff SaBa Asbl dans le cadre des Assises des jeunes 2026.

► **vote unanime**

30. Modification de l'article 11 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

► **votes positifs: 12**

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Kripler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca

► **votes négatifs: 5**

Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge, Lehnen Max, Schammo Mara

31. Modification d'un-e représentant-e-s de la Commune de Sanem dans les divers syndicats communaux et autres sociétés et associations :

Nom	Prénom	Déléguée	Dénomination	Statut
REUTER	Sandrine	Effectif	SIVÉC	Syndicat
REUTER	Sandrine	Suppléant	ORT – SUD	Asbl
REUTER	Sandrine	Effectif	Jugendtreff SABA	Asbl conventionnée

► **vote unanime**

32. Modification de la composition des commissions consultatives :

- a. Commission de l'égalité des chances et diversité :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
SCUTO-FRANCK	Vali	Suppléant	LSAP
Nomination :			
PENQIAN	Ni	Suppléant	LSAP

- b. Commission de la jeunesse :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
SCUTO-FRANCK	Vali	Effectif	LSAP
GREINER	Hannah	Suppléant	LSAP
Nomination :			
GREINER	Hannah	Effectif	LSAP
ENGEL	Julie	Suppléant	LSAP

- c. Commission des seniors :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
FABER-HUBERTY	Chantal	Suppléant	déi gréng
Nomination :			
SPELLINI	Serge	Suppléant	déi gréng

33. Statuts :

- a. Amicale vum Asatzzenter Suessem-Deifferdeng Asbl.
 - **Prise de connaissance. Classement catégorie II**
- b. Radio Belle-Vallée Asbl Prise de connaissance.
 - **Prise de connaissance. Classement catégorie I.2**
- c. Senioren Gemeng Suessem Asbl.

► **Prise de connaissance. Classement catégorie I.8**

d. Luxembourg Lego User Group Asbl – Dissolution.

► **Prise de connaissance**

e. Foyer de la femme Asbl – Dissolution.

► **Prise de connaissance**

f. Brazilian Women's Club of Luxembourg Asbl – Dissolution.

► **Prise de connaissance**

34. Questions et divers.

Séance à huis clos

Personnel

35. Promotion d'un-e fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au grade 12 à partir du 1^{er} mai 2026.

► **Promotion accordée**

|||||





Séance du conseil communal

Jeudi, 23 avril 2026

Lors de la séance de jeudi après-midi, d'une durée de plus de deux heures et demie, pas moins de 35 points figuraient à l'ordre du jour. Outre l'approbation de nombreux projets de moindre envergure, le bilan annuel ainsi que le budget prévisionnel du CIGL Sanem ont été présentés. Des discussions parfois animées ont eu lieu, notamment au sujet du reclassement de certaines parcelles situées Grand-Rue à Sanem, ainsi que dans le cadre de l'adaptation du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Comptes rendus du Conseil communal – Motion de déi Lénk

La bourgmestre LSAP Simone Asselborn-Bintz a ouvert la séance en proposant d'avancer l'examen d'une motion déposée par déi Lénk, celle-ci invitant notamment le Conseil communal à retirer un point ultérieur de l'ordre du jour. La conseillère Myriam Cecchetti (déi Lénk) a ensuite pris la parole et rappelé qu'il avait été indiqué lors de la séance du 27 février que le compte rendu écrit des décisions du Conseil communal ne serait désormais distribué aux habitant-e-s que sur demande, notamment pour des raisons de coûts. Or, selon elle, cette décision est en contradiction avec l'article 11 du règlement d'ordre intérieur.

Elle a également souligné que, lors de la séance du 27 mars, l'ensemble des partis d'opposition avait demandé la mise en place d'un groupe de travail transversal, chargé d'examiner à la fois une éventuelle adaptation du règlement d'ordre intérieur et, plus largement, les modalités de communication et d'information à destination de

la population. Le collège échevinal avait accédé à cette demande et invité les partis à désigner chacun un membre pour le 30 avril.

Par ailleurs, des chiffres relatifs aux coûts du compte rendu du Conseil communal avaient été présentés, s'élevant à environ 22.200 euros pour l'année 2025, soit près de 1,1 euro par habitant-e et par an. Pour Mme Cecchetti (déi Lénk), ces montants démontrent le caractère proportionné des dépenses au regard du devoir d'information démocratique. Elle a constaté avec étonnement qu'une modification du règlement intérieur était déjà prévue lors de la séance du 23 avril, avant même que le groupe de travail n'ait pu commencer ses travaux. Elle a dès lors demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour, afin de permettre d'attendre les conclusions du groupe de travail, qui devrait également pouvoir formuler des propositions d'adaptation plus larges du règlement.

Points de vue divergents

Lors de la discussion qui a suivi, Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que la réorganisation envisagée ne répondait pas uniquement à des considérations financières. Elle vise également à réduire la consommation de papier, tout en permettant à la population d'accéder aux résumés en plusieurs langues et sous différents formats, tant imprimés que numériques. Serge Faber (déi gréng) a toutefois relativisé l'impact écologique de cette mesure, soulignant que le montant d'environ 20.000 euros restait modeste au regard des autres dépenses communales. Il a en outre rappelé que la partie rédactionnelle du *kuerz&knapp*, implique une charge de travail

nettement plus importante que l'élaboration du compte rendu du Conseil communal. Il a également critiqué le fait que le collège échevinal mette le Conseil communal devant le fait accompli en prévoyant une modification du règlement d'ordre intérieur avant même que le groupe de travail n'ait entamé ses travaux.

Bruno da Silva (Piraten) a partagé cette analyse et suggéré d'inverser l'approche : plutôt qu'une inscription volontaire pour recevoir le compte rendu, celui-ci pourrait être distribué automatiquement, avec la possibilité pour les habitant-e-s de se désinscrire si nécessaire, à l'image de la procédure appliquée pour les factures communales. Max Lehnen (DP) s'est également exprimé en ce sens et a annoncé que son parti soutiendrait la motion de déi Lénk. Il a estimé qu'une modification du règlement d'ordre intérieur serait prématurée à ce stade et a soulevé la question de la marche à suivre si le groupe de travail devait aboutir à des conclusions différentes de celles du collège échevinal.

Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que le groupe de travail ne serait pas chargé d'examiner le règlement d'ordre intérieur, mais se concentrerait sur les thématiques de la communication, de l'information et de la participation citoyenne. En conclusion, Myriam Cecchetti (déi Lénk) a critiqué ce qu'elle considère comme un mode de gouvernance dépassé et peu participatif de la part du collège échevinal. Elle a plaidé en faveur d'un dialogue ouvert et d'une élaboration commune de la meilleure solution possible. Elle a également rappelé que les cinq partis d'opposition représentent plus de 40% des électeur-ric-e-s et que leur position ne saurait être ignorée dans ce débat. La motion a finalement été rejetée par 10 voix contre 5.

Terrain de football à Ehlerange – nouvel éclairage

Dans le cadre des projets, les conseiller-ère-s ont tout d'abord approuvé un crédit de 150.000 euros destiné à la remise en conformité du système de désenfumage de l'Artikuss. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que les derniers contrôles techniques avaient révélé un dysfonctionnement complet de l'installation : l'unité de commande est défectueuse, les modules de surveillance des moteurs ne sont pas accessibles et le câblage entre l'unité de commande et les moteurs n'est plus conforme aux normes en vigueur. L'ensemble de l'installation étant situé dans le plafond suspendu de l'Artikuss, celui-ci devra être partiellement démonté.

Le conseil a ensuite approuvé un second devis, d'un montant de 80.000 euros, pour le renouvellement de l'éclairage du terrain de football à Ehlerange. Serge Faber (déi gréng) a fait remarquer que l'installation avait déjà été remplacée il y a une douzaine d'années et a mis en doute la nécessité d'un nouvel investissement. Il a également indiqué avoir effectué des recherches concer-

nant d'éventuelles exigences de la Fédération luxembourgeoise de football (FLF), sans toutefois trouver d'informations précises. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a alors précisé que la FLF impose bien des niveaux minimaux d'éclairage, qui ne sont plus atteints à Ehlerange. La commune doit dès lors intervenir, faute de quoi le club ne serait plus autorisé à organiser des rencontres officielles. Serge Faber (déi gréng) a regretté qu'une telle situation contraigne la commune à se conformer aux exigences d'une fédération influente et a suggéré de porter la réflexion, le cas échéant, au niveau du Syvicol.

Nouvelles fenêtres, jalousies et portes

Sans opposition, les conseiller-ère-s ont ensuite approuvé les devis relatifs à la réfection de la toiture des columbariums à Ehlerange (25.000 euros), au remplacement des jalousies de l'Ecole 2000 (20.000 euros), des fenêtres du Kulturschapp (20.000 euros) ainsi que de la porte d'entrée (12.000 euros) de la morgue à Soleuvre. Dans le cadre de l'avant-dernier projet, le Conseil communal a également validé un crédit de 11.000 euros pour le remplacement de sept mâts de drapeau sur le territoire communal. Serge Faber (déi gréng) s'est interrogé sur la nécessité d'un nombre aussi élevé et a souhaité connaître les occasions auxquelles ces mâts sont utilisés. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que certains mâts avaient même été retirés et que les drapeaux sont principalement hissés lors de fêtes nationales ou de journées commémoratives. Enfin, le conseil a approuvé un montant de 8.000 euros pour l'installation d'une nouvelle porte coupe-feu en aluminium dans le sous-sol de la maison située au n° 24, rue d'Esch à Belvaux.

Dans le cadre de l'élaboration du PAP Grand-Rue à Sanem, la bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que les parcelles n° 2332/4714 et 2332/4713 doivent être transférées du domaine privé communal vers le domaine public communal afin de garantir l'accès au bâtiment. Elle a rappelé que le PAP a été introduit dans la procédure le 10 décembre 2025 et que la Cellule d'évaluation du ministère a rendu son avis le 15 janvier 2026. Sur la base de cet avis, plusieurs adaptations ont été apportées à la partie écrite, à la partie graphique ainsi qu'au rapport explicatif du PAP, et sont désormais presque entièrement finalisées. Dans ce contexte, la reclassification des deux parcelles s'impose. Étant donné que moins de 25% de la surface du PAP est cédée, la commune fera usage de son droit de réclamer une compensation financière d'un montant de 69.925 euros, destinée à la réfection du chemin de promenade du parc Backes, à proximité du complexe sportif.

Un prix à l'aire qui suscite l'incompréhension

Les conseiller-ère-s d'opposition Myriam Cecchetti (déi Lénk), Max Lehnen (DP) et Serge Faber (déi gréng) ont exprimé leur vive

surprise face au prix au mètre carré particulièrement bas, avoisinant 10.000 euros par are dans ce dossier. Max Lehnen (DP) a souligné que le promoteur tirait clairement avantage de cette opération. Serge Faber (déi gréng) a proposé de doubler au minimum le montant de la compensation et a critiqué le fait que le ministère interdise, dans le cadre de ce projet, l'aménagement d'un petit espace vert devant les habitations. Selon lui, une telle disposition ne serait nullement en contradiction avec le caractère rural du quartier. Il a également demandé si des emplacements de stationnement étaient inclus dans l'acquisition par la commune des deux logements prévus dans le projet.

De son côté, Myriam Cecchetti (déi Lénk) a dénoncé la grande complexité de ce type de dossiers, souvent difficiles à appréhender et qui, malgré un travail préparatoire approfondi, donnent régulièrement lieu à de nombreuses remarques et demandes de la part du ministère. Elle a en outre insisté sur l'importance d'une meilleure desserte en transports publics à cet endroit et s'est enquis d'un éventuel accompagnement des futur-e-s habitant-e-s dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a reconnu que le prix était effectivement faible, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas de terrains constructibles, mais principalement de surfaces destinées à des trottoirs et des accès. Elle a néanmoins indiqué qu'il serait possible d'examiner, à l'avenir, l'opportunité d'un ajustement à la hausse. Concernant les deux logements acquis par la commune dans le cadre du logement abordable, elle a précisé que des emplacements de stationnement y sont inclus. En ce qui concerne les installations photovoltaïques, elle a assuré que les futur-e-s habitant-e-s seraient conseillé-e-s et accompagné-e-s.

Nouveau crédit pour le terrain de football à Belvaux

Le Conseil communal a ensuite approuvé l'octroi de trois nouveaux crédits. L'un d'entre eux concerne le renouvellement du terrain synthétique à Belvaux. L'échevine aux finances CSV, Nathalie Morgenthaler, a expliqué que l'article budgétaire correspondant devait être ouvert en même temps que le crédit, afin de permettre le lancement des travaux dès cette année. Dans une première phase, les dépenses porteront principalement sur les honoraires liés à la planification et à la préparation, tandis que les coûts plus importants ne devraient intervenir que l'année prochaine. Elle a ainsi sollicité l'approbation d'un crédit de 100.000 euros, qui sera financé à partir d'un autre article budgétaire ne devant pas être entièrement utilisé cette année.

À ce sujet, Serge Faber (déi gréng) s'est interrogé sur la destination précise de cette enveloppe, se demandant si elle ne servait qu'à financer une étude, auquel cas son montant lui paraissait difficile à justifier. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé

que cette somme couvre un ensemble de travaux préparatoires. Elle a également indiqué que la commune espère ne pas devoir utiliser l'intégralité du crédit, tout en souhaitant disposer d'une marge suffisante, étant donné que la réalisation des travaux devra s'adapter de manière très ponctuelle et contrainte au calendrier des compétitions.

Le Conseil communal a ensuite approuvé de nouveaux crédits dans le cadre des subventions communales en faveur des énergies renouvelables. En 2025, un total de 76 demandes pour des installations photovoltaïques et 9 pour des pompes à chaleur avaient été acceptées, pour un montant global de 127.500 euros versés. Le collègue échevinal a indiqué qu'après seulement quatre mois en 2026, 95 demandes pour des installations photovoltaïques et 10 pour des pompes à chaleur avaient déjà été introduites. Afin de permettre aux demandeurs de bénéficier rapidement des aides, deux crédits supplémentaires ont été approuvés, à hauteur de 390.000 euros et de 52.500 euros. Serge Faber (déi gréng) a toutefois critiqué le fait que les subventions communales dans le domaine des énergies renouvelables restent relativement modestes par rapport à celles des communes voisines.

Bilan annuel et budget prévisionnel du CIGL Sanem

La séance s'est poursuivie avec la présentation du bilan annuel 2025 du CIGL Sanem par son directeur, Dany Scholten. Celui-ci a souligné que l'année 2025 avait été globalement positive pour la structure. En moyenne, le CIGL a employé 33 bénéficiaires – des personnes orientées par l'ADEM et engagées pour une durée maximale de deux ans – ainsi que douze encadrant-e-s. Si les recettes proviennent toujours principalement des subventions du ministère du Travail et de la commune, le chiffre d'affaires a atteint 505.836 euros en 2025, contre 432.000 euros l'année précédente. Cette progression s'explique notamment par l'activité de la « Spullkëscht », qui a assuré le nettoyage de pas moins de 1,5 million de gobelets au cours de l'année écoulée. Les dépenses les plus importantes restent les salaires, qui s'élèvent à environ 2 millions d'euros. L'exercice se clôture avec un excédent de 271.116,14 euros, reversé à la commune.

Concernant le budget prévisionnel 2027, Dany Scholten s'est montré prudent, soulignant la difficulté de planification, notamment en raison de l'incertitude quant au nombre de personnes à employer. Le budget a été établi sur la base de 37 bénéficiaires, pour un volume global légèrement supérieur à 3 millions d'euros. Les coûts liés à l'énergie et aux carburants ont été revus légèrement à la hausse, tandis que les prévisions de recettes restent globalement stables. Dans ce scénario, la contribution communale s'élèverait à environ 350.000 euros. Dany Scholten a conclu en remerciant l'ensemble du Conseil communal pour son soutien ainsi que pour la collaboration efficace avec les différents services

communaux. Le collège échevinal ainsi que Marco Goelhausen (LSAP) ont immédiatement relayé ces remerciements en exprimant leur reconnaissance.

Artikuss – nouveaux tarifs de location

Le Conseil communal a ensuite approuvé une adaptation des tarifs de location de l'Artikuss. Nathalie Morgenthaler (CSV) a expliqué que la demande pour la salle reste élevée. Dans un contexte marqué par l'augmentation du coût de la vie et des charges de personnel, il apparaît dès lors justifié d'ajuster les tarifs en conséquence. Cette hausse ne concerne toutefois pas les associations de catégorie I (associations subventionnées) ni celles de catégorie II (partis politiques et organisations non gouvernementales). L'adaptation s'applique uniquement aux associations de catégorie III (associations établies dans la commune sans remplir les critères des catégories I ou II) ainsi qu'à celles de catégorie IV (associations extérieures à la commune).

Dans ce contexte, Myriam Cecchetti (déi Lénk) s'est enquis de la prise en charge des demandes émanant de groupes de jeunes musicien-ne-s. En début de parcours, celles-ci et ceux-ci rencontrent souvent des difficultés à se faire connaître, tant en raison d'une visibilité encore limitée que de contraintes financières. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a fait part de sa compréhension et a rappelé l'existence de résidences régulièrement organisées à l'Artikuss, principalement durant les mois d'été, période durant laquelle la salle est généralement moins sollicitée. Ces résidences offrent aux jeunes artistes la possibilité de répéter et de réaliser des enregistrements dans des conditions professionnelles.

Des ajustements mineurs ont ensuite été apportés tant aux prix qu'aux produits proposés lors des manifestations organisées par la Commune de Sanem. L'échevine aux finances Nathalie Morgenthaler (CSV) a précisé que l'introduction d'une liste uniforme permet de simplifier les procédures. Les prix ont par ailleurs été réajustés afin de mieux correspondre au marché, tout en restant dans une gamme abordable. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a suggéré, dans ce cadre, de proposer davantage d'eau du robinet gratuite lors des événements communaux et d'en assurer une communication plus visible.

Assises de la jeunesse 2026: nouvelle convention avec le Jugendtreff SaBa

Une convention entre la commune et l'association Jugendtreff SaBa a.s.b.l. a ensuite été adoptée sans opposition. L'échevin à la jeunesse Mike Lorang (CSV) a indiqué qu'à la suite des retours positifs des Assises des jeunes organisées en 2022, le collège

échevinal a de nouveau confié à la commission de la jeunesse l'organisation de cette initiative. L'objectif reste de favoriser une approche participative, dans laquelle les jeunes interrogent leurs pairs. Au cours de l'été, quatre jeunes mèneront ainsi des entretiens auprès de personnes âgées de 10 à 23 ans afin de mieux cerner leurs besoins. Environ 450 questionnaires sont visés, soit près de 15% de cette tranche d'âge. Les résultats devraient être présentés d'ici la fin de l'année. Un accent particulier sera mis cette année sur la santé mentale. Par ailleurs, dans le prolongement des résultats de l'édition 2022, la création d'un espace de rencontre couvert à proximité des structures d'escalade au Tippewee est prévue pour l'année prochaine.

Au point 30 de l'ordre du jour, le Conseil communal s'est penché sur la modification de l'article 11 de son règlement d'ordre intérieur, en lien avec les modalités futures de diffusion des comptes rendus du Conseil communal. Ceux-ci seront désormais disponibles sur demande en version papier en langue française, ainsi qu'en version numérique en allemand, français et anglais. La discussion, d'une durée d'environ vingt minutes, s'inscrivait dans le prolongement de la controverse déjà engagée en début de séance, lorsqu'une motion de déi Lénk visait à retirer ce point de l'ordre du jour.

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a de nouveau critiqué la démarche du collège échevinal, regrettant qu'une occasion de rechercher une solution concertée n'ait pas été saisie. Elle a également questionné le choix de proposer à l'avenir le rapport imprimé exclusivement en langue française. Serge Faber (déi gréng) s'est enquis de la procédure à suivre dans le cas où le groupe de travail parviendrait à des conclusions divergentes. Mara Schammo (ADR) a, pour sa part, déploré la place insuffisante accordée à la langue luxembourgeoise, tandis que Bruno Da Silva (Piraten) a suggéré d'envisager l'enregistrement vidéo des séances du Conseil communal et leur mise à disposition du public. Max Lehnen (DP) a lui aussi exprimé sa déception quant au maintien de ce point à l'ordre du jour malgré la motion, rappelant que cette question avait précisément motivé la création du groupe de travail et qu'elle aurait, selon lui, dû y être discutée en priorité.

Règlement d'ordre intérieur adapté

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que la modification du règlement d'ordre intérieur ne relevait pas du mandat du groupe de travail, dont la mission consiste à examiner de manière constructive les questions liées à la communication et à la participation citoyenne. Elle a également souligné que la commune ne fait pas figure d'exception avec cette adaptation : les comptes rendus de la Chambre des député-e-s sont, par exemple, déjà disponibles exclusivement sous forme numérique depuis un certain temps, et de nombreuses communes de plus grande taille ont procédé à des ajustements similaires, souvent avec moins de débats. Marco Goelhausen (LSAP) a conclu en regrettant l'ampleur

prise par la discussion, insistant sur le fait que la modification proposée ne constitue en aucun cas une suppression de l'information. L'accès aux contenus demeure garanti, par différents canaux et en plusieurs langues. La modification du règlement d'ordre intérieur a finalement été adoptée par 12 voix contre 5.

Lors de la séance de questions ouvertes, Myriam Cecchetti (déi Lénk) s'est d'abord renseignée sur le bistrot récemment rénové à Sanem. Sandrine Reuter (CSV) a indiqué que celui-ci serait apparemment mis en vente. Mme Cecchetti (déi Lénk) a ensuite interrogé le collège échevinal sur l'existence de nouvelles informations ou d'un calendrier concernant l'utilisation future du château de Sanem par l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a répondu que peu d'éléments nouveaux étaient disponibles à ce stade, si ce n'est que le projet initial de construction d'un nouveau bâtiment avec cuisine professionnelle ne pourra pas être réalisé à l'emplacement prévu. Les réflexions s'orientent désormais plutôt vers une zone du parc du château où se trouvait autrefois un bâtiment.

Étude Kordall, passerelles de la Waassertrap et frelon asiatique

Face aux nombreux chantiers d'envergure en cours sur le territoire communal, notamment à Belvaux, Myriam Cecchetti (déi Lénk) a également interrogé le collège échevinal sur l'organisation éventuelle d'une réunion d'information à destination de la population. La bourgmestre a renvoyé aux prochaines éditions du « Schäfferot on Tour », prévues au cours de l'année, dans le cadre desquelles ce type d'information pourra être communiqué.

Mme Cecchetti (déi Lénk) a en outre abordé l'état des passerelles reliant le parc Belval à la Waassertrap, récemment fermées pour des raisons de sécurité. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que ces infrastructures relèvent de la compétence d'AGORA et qu'il appartient donc à la société de développement d'en assurer la remise en état.

En lien avec l'étude Kordall, la conseillère de déi Lénk a enfin demandé si d'autres documents existaient en complément de la présentation effectuée et s'ils pouvaient être mis à disposition du groupe de travail « Contournement ». Elle s'est dit quelque peu surprise par les résultats, estimant que l'étude s'apparente, dans une approche régionale, au PNM 2035. Elle a également jugé que la communication entre le TICE et le ministère de la Mobilité pour-

rait être améliorée.

Max Lehnen (DP) s'est ensuite penché sur la situation du passage frontalier entre Belvaux et Rédange. Mike Lorang (CSV) a expliqué que la partie française s'oppose à une fermeture du passage et que le nouveau maire partage cette position. Des échanges ont néanmoins eu lieu avec l'Administration des ponts et chaussées, et le dossier reste suivi de près.

Marc Haas (LSAP) a par ailleurs évoqué une réunion d'information organisée à Mondercange par le Mouvement Écologique, au cours de laquelle le ministère compétent présentera le projet de tram rapide en direction de Belvaux. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a exprimé sa réserve à ce sujet, relevant que le Conseil communal lui-même dispose encore de peu d'informations sur ce dossier. Elle a toutefois précisé que la présentation portera essentiellement sur le tronçon longeant l'autoroute, tandis que le tracé ultérieur vers Belvaux ainsi que le terminus restent à ce stade encore peu définis.

Enfin, Serge Faber (déi gréng) a abordé la problématique du frelon asiatique. Dans d'autres communes, des actions de sensibilisation intensives ont déjà été mises en place, accompagnées de mesures concrètes de soutien. L'échevin à l'environnement Steve Gierenz (LSAP) a indiqué que la commune informe déjà la population via les réseaux sociaux et son site internet, et que le service écologique reste à la disposition des habitant·e·s pour tout conseil.



Replay audio de la séance
du conseil communal

www.suessem.lu/fr/seance-year/2026





Procès-verbal des votes du Conseil communal de Sanem lors de la séance publique du vendredi, 22 mai 2026 08h15–11h47

Annonce publique: **15 mai 2026**

Convocation des conseillers: **15 mai 2026**

Ordre du jour

PRÉSENTS:

Mme Asselborn-Bintz Simone – présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam,
M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge,
M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc,
M. Kripler Max, M. Lehnen Max, M. Lorang Mike,
Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Reuter Sandrine,
Mme Romeo Franca,
Mme Duschène Tamara – secrétaire adjointe

ABSENT·S EXCUSÉ·S: Mme Schammo Mara,
Mme Manon Greven – secrétaire communale

PREMIER VOTANT: Mme Romeo Franca

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 13. d.** Rénovation des carrelages au 1^{er} étage de l'école 2000 à Soleuvre – Devis estimatif détaillé.

► **vote unanime**

- 13. a.** déi Lénk – Étude Kordall

► **votes positifs: 4**

Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno,
Faber Serge, Lehnen Max

► **votes négatifs: 12**

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis,
Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco,
Haas Marc, Kripler Max, Lorang Mike, Morgenthaler
Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca

1. Correspondance et informations.
2. Approbation d'un rapport (23 avril 2026).
► **vote unanime**

Projet

3. Démolition du bâtiment à côté des anciens terrains de tennis sis à la rue du Bois à Belvaux. Devis estimatif détaillé : 61.500,- € (article budgétaire : 4/650/221312/26068).
► **vote unanime**
4. Renouvellement de la scène du hall polyvalent à Sanem. Devis estimatif détaillé : 34.000,- € (article budgétaire : 4/831/221311/26043).
► **vote unanime**
5. Mise en conformité du home SABA à Soleuvre. Devis estimatif détaillé : 24.000,- € (article budgétaire : 4/250/221312/26064).
► **vote unanime**
6. Remplacement d'un groupe de condensation et évaporation du congélateur avec compresseur. Devis estimatif détaillé : 20.000,- € (article budgétaire : 4/734/222100/99002).
► **vote unanime**
7. Renouvellement des toilettes et des sols derrière la scène à la mairie à Belvaux. Devis estimatif détaillé : 5.000,- € (article budgétaire : 4/120/221311/26042).
► **vote unanime**

Aménagement communal

8. Approbation du lotissement (réf. 2026-02) de la parcelle 510/3766 section D d'Ehlerange, au lieu-dit 'Rue de Mondercange' en vue de la réalisation d'un projet de construction pour deux maisons unifamiliales.
► **vote unanime**

Transactions immobilières

9. Actes :
 - a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.
 - b. Approbation d'un acte de vente concernant deux parcelles de terrain sises à Soleuvre.
 - c. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.
 - d. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.
 - e. Approbation d'un acte de vente avec la société Promotions Résidentielles Luxembourg Sàrl concernant

une parcelle de terrain sise à Soleuvre.

- f. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre.
- g. Approbation d'un acte de vente concernant deux parcelles de terrain sises à Belvaux.
► **vote unanime**

10. Compromis :

- a. Reclassement de la parcelle 738/9619 sise à Belvaux du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.
- b. Approbation d'un un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
- c. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit concernant une parcelle à Belvaux.
- d. Approbation d'un compromis de vente avec la société Civile Immobilière CHIEWA SCI concernant l'acquisition d'un appartement 4.01 sis au 4D rue de la Fontaine à Sanem.
- e. Approbation d'un compromis de vente avec la société Civile Immobilière CHIEWA SCI concernant l'acquisition d'un appartement 4.02 sis au 4D rue de la Fontaine à Sanem.
► **vote unanime**

11. Contrats et conventions :

- a. Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 876/6434, lieu-dit « Chemin Rouge » à Belvaux.
- b. Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 876/6434, lieu-dit « Chemin Rouge » à Belvaux.
- c. Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 995/6864, lieu-dit « Chemin Rouge » à Belvaux.
- d. Approbation du contrat de bail pour la parcelle 14/1936, lieu-dit « Im Woisgart » à Belvaux.
- e. Approbation d'un contrat de bail abordable à Soleuvre.
- f. Approbation de l'avenant au contrat de bail commercial signé le 17.12.2024 du salon de coiffure – 60, rue Waassertrap à Belvaux.
- g. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire conclue entre la Commune de Sanem et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. – prolongation de la durée.
- h. Résiliation de la convention d'accès (portail) sise 15, rue Pierre Neiertz à Soleuvre vers l'aire de jeux.

► **vote unanime**

Finances communales

12. Approbation d'un décompte de projets.

► **vote unanime**

13. Nouveaux crédits :

- a. Subsidies pour la rénovation de la maison 15, rue Léon Kauffman à Soleuvre.
- b. Subside pour la mise en place d'une borne de recharge au home SABA à Soleuvre.
- c. Rénovation des carrelages au 1er étage de l'école 2000 à Soleuvre.
- d. Rénovation des carrelages au 1er étage de l'école 2000 à Soleuvre – Devis estimatif détaillé.

► **vote unanime**

14. Crédits supplémentaires :

- a. Subsidies pour achats et rénovations de logements abordables (aides à la pierre).
- b. Participation aux frais pour la construction d'un bâtiment pour le Centre de Développement Intellectuel à Belval Sud.
- c. Subside pour l'acquisition de locaux pour l'aménagement d'une maison relais à Ehlerange.
- d. Subside pour l'aménagement d'un nouveau terrain synthétique de football à Ehlerange.
- e. Subside pour l'aménagement d'un axe pluvial de la rue de la Croix vers la Brillbach à Soleuvre.
- f. Subsidies pour chemins ruraux.

► **vote unanime**

15. Approbation de diverses modifications budgétaires du budget ordinaire 2026.

► **vote unanime**

16. Ventes aux enchères :

- a. Camionnette Ford Transit SK9451.
- b. Camionnette Ford Transit ZN7184.
- c. Voiture Renault Zoé QA8069.
- d. Fourgon Renault Kangoo Express YM7053.

► **vote unanime**

17. Approbation de divers subsides.

► **vote unanime**

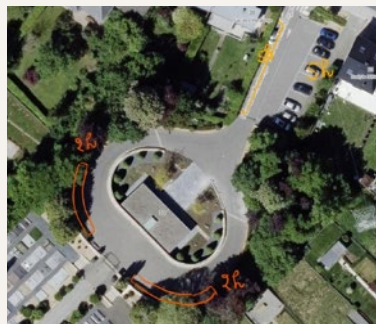
Circulation

18. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem :

Article 1

Les dispositions concernant la **rue de Differdange (CV) à Soleuvre** sont modifiées comme suit :

Article	Libellé	Situation
4/6/1	Stationnement non payant avec disque.	Les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00–18h00, excepté 2 heures. Places de stationnement longeant le cimetière, en amont de la morgue.



Article 2

Les dispositions concernant le **Chemin Rouge (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

Article	Libellé	Situation
4/6/2	Stationnement non payant avec disque, handicapé.	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00, excepté 5h, sur 1 place sur le parking sis coin avec la rue de l'Électricité.



Article 3

Un nouvel article 4/5/6 à l'intitulé « **Parking pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t / autobus / autocars / autobus et autocars** » est ajouté comme suit, au chapitre I des dispositions générales :

Les endroits énumérés ci-après / en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings. Auxdits endroits le parage est limité aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes et aux autobus et aux autocars.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' complété par un panneau additionnel 1 portant le symbole du

véhicule automoteur suivi de l'inscription « ≤ 3,5t » et l'inscription « et autobus » / « et autocars »

Article 4

Les dispositions concernant la **rue Leonardo da Vinci (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont supprimées :

Article	Libellé	Situation
4/2/1	Stationnement interdit	Des deux côtés de la rue.

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

Article	Libellé	Situation
4/2/1	Stationnement interdit.	D'un côté de la rue (côté Kannercampus).
4/5/6	Parking pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t / autobus / autocars.	Emplacements signalisés, côté voie ferrée.

Article 5

Les dispositions concernant la **rue Salvador Dali (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont supprimées :

Article	Libellé	Situation
4/2/1	Stationnement interdit	Des deux côtés de la rue.

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

Article	Libellé	Situation
4/2/1	Stationnement interdit.	D'un côté de la rue (côté parc).
4/5/6	Parking pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t / autobus / autocars.	Emplacements signalisés, côté Belvaux-Centre.

► **vote unanime**

- 19.** Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin-e-s :
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement de différents réseaux dans le Chemin Rouge à Belvaux, entre la route d'Esch et la rue Pierre Krier, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 24.04.2026 2026 (U026-0034) ;
 - Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux préparatoires à la mise en oeuvre de la couche de roulement dans les rues Charlie Chaplin

et Buster Keaten à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 15.05.2026 2026 (U026-0038).

► **vote unanime**

Personnel

- 20.** Création d'un poste de salarié-e polyvalent-e, carrière A3, à plein temps et à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT-SUD pour les besoins des services de régie, département « Environnement » en vue d'un engagement EMI.

► **vote unanime**

Recette communale

- 21.** État des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2025.

► **vote unanime**

Enseignement fondamental

- 22.** Approbation provisoire de l'Organisation Scolaire de la commune de Sanem pour l'année scolaire 2026/2027.

► **vote unanime**

Divers

- 23.** Approbation de la convention de collaboration entre l'Office national de l'accueil et la Commune de Sanem.

► **vote unanime**

- 24.** Approbation du rapport et du décompte annuel 2025 du pacte communal du vivre-ensemble interculturel pour le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

► **vote unanime**

- 25.** Modification de la composition des commissions consultatives :

a. Commission des jeunes :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
HORNICK	Michèle	Suppléant	déi gréng
Nomination :			
WINTERSDORF	Yann	Suppléant	déi gréng

b. Commission des affaires scolaires :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
NETO	Cindy	Suppléant	Piraten
Nomination :			
KELSEN	John	Suppléant	Piraten

26. Statuts :**a. Ukraïнка asbl.**► **Prise de connaissance.****Classement Catégorie II****b. Dësch-Tennis Zolwerknapp Asbl.**► **Prise de connaissance.****Classement Catégorie 1.3 Sports****27. Questions et divers.****Séance à huis clos****CGDIS****28. Nomination d'un délégué représentant les communes de la zone de Secours SUD au sein du conseil d'administration du CGDIS.**► **Est proposée: Mme BRACONNIER Nadine****Enseignement fondamental****29. Affectation du personnel enseignant dans le cadre de la 1^{re} liste des postes d'instituteurs vacants pour l'année scolaire 2026/2027 :**

- a.** un poste provisoire pour le cycle 1
(surnuméraire - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Est nommée: KARAMETOVIC Almina**
- b.** un poste provisoire pour le cycle 1
(surnuméraire VO - 75 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Est nommée: PLETSCH Laurence**
- c.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(titulaire - 100 %)
► **Est nommée: SCHMIT Claire**
- d.** un poste provisoire pour le cycle 1
(surnuméraire - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Est nommée: DA COSTA FARIA Mélanie**
- e.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %)
► **Est nommé: GONCALVES DUARTE David**
- f.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %)
► **Est nommée: ADROVIC Ajsela**

- g.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %)

► **Est nommée: LIPPERT Vanessa**

- h.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %)

► **Est nommé: CINDRAK Armin**

- i.** un poste provisoire pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Est nommée: LAZZERI Joy**

- j.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(titulaire de classe - 100 %)

► **Est nommé: ROSAFIO Elia Michele**

- k.** un poste provisoire pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Est nommée: BECKOVIC Seniha**

- l.** un poste provisoire pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 75 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Est nommée: BEAUMUD Chloé**

- m.** un poste provisoire pour le cycle 1
(titulaire de classe - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Est nommée: ANTUNES PEREIRA Débora**

- n.** un poste définitif pour le cycle 1
(surnuméraire VO - 100 %)

► **Est nommée: GAVRIL Mara Adela**

- o.** un poste provisoire pour le cycle 1
(surnuméraire - 75 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Aucun. Pas de candidature.**

- p.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(titulaire de classe VO - 100 %)

► **Est nommée: BOURSCHIED Laura**

- q.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire VO - 100 %)

► **Est nommée: INGLEBERT Samantha Muriel**

- r.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(titulaire de classe - 100 %)

► **Est nommée: FAMINI Cheyenne**

- s.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %)

► **Est nommé: SURKIJN Yves**

- t.** un poste provisoire pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Est nommée: HUBERTY Caroline**

- u.** un poste provisoire pour le cycle 1
(surnuméraire - 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027

► **Est nommée MUACHO DUARTE Diane**

- v.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(titulaire de classe - 100 %)

► **Est nommé: JUCHEM Tom**

- w.** un poste définitif pour les cycles 2-4
(surnuméraire - 100 %)

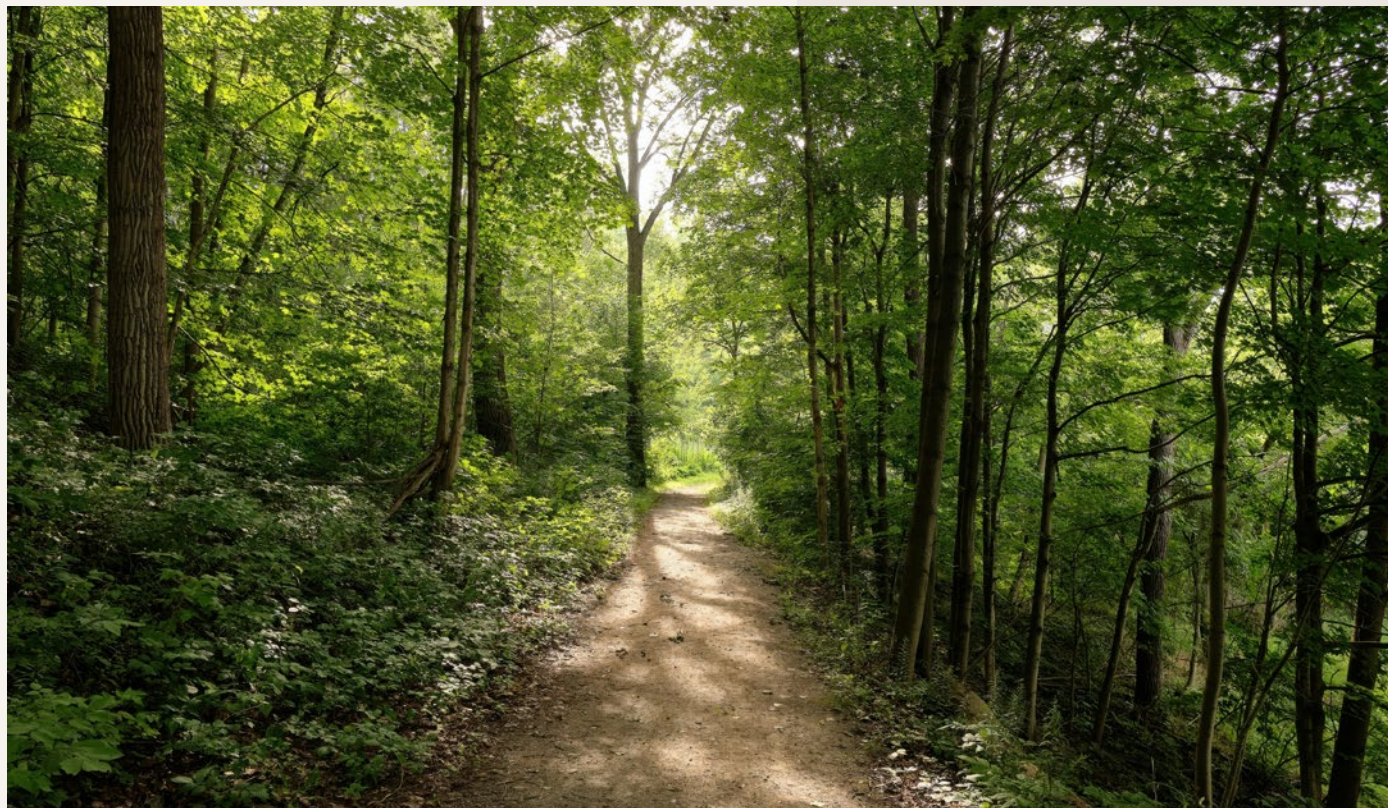
► **Est nommé: MEYLENDER Michel**

- x. un poste provisoire pour les cycles 2-4
(surnuméraire – 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Est nommée: REITER Pauline**
- y. un poste définitif pour le cycle 1
(titulaire de classe – 100 %)
► **Est nommée: DA CONCEICAO GONCALVES Kelly**
- z. un poste définitif pour les cycles 2-4
(titulaire de classe – 100 %)
► **Est nommée: SINICO Zoé**
- aa. un poste provisoire pour les cycles 2-4
(surnuméraire – 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Aucun. Candidat stagiaire placé par le MENJE**
- ab. un poste provisoire pour le cycle 1
(accueil lusophone – 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Est nommée: DE JESUS RODRIGUES Letizia**
- ac. un poste provisoire pour les cycles 2-4
(accueil DPI – 100 %) pour l'année scolaire 2026/2027
► **Est nommée: HAXHA Leoida**

CERTIFICATS DE PUBLICATION

La bourgmestre de la Commune de Sanem certifie par la présente que la délibération de la séance du conseil communal du 23/04/2026 a été publiée par voie d'affiche dans la commune en date du 13/06/2026 conformément à la loi modifiée du 13 décembre 1988 concernant la loi communale.
Cette délibération porte sur l'approbation du projet de morcellement 2026-01 de la parcelle N° 1422/6455, section C de Belvaux

La bourgmestre de la Commune de Sanem certifie par la présente que la délibération de la séance du conseil communal du 22/05/2026 a été publiée par voie d'affiche dans la commune en date du 13/06/2026 conformément à la loi modifiée du 13 décembre 1988 concernant la loi communale.
Cette délibération porte sur l'approbation du projet de morcellement 2026-02 de la parcelle N° 510/3766, section D d'Ehlerange





Séance du conseil communal Vendredi, 22 mai 2026

Lors de cette séance d'une durée de plus de trois heures et demie, pas moins de 29 points figuraient à l'ordre du jour, tous adoptés à l'unanimité. Dans le cadre des projets, les 16 conseiller-ère-s – Mara Schammo (ADR) étant excusée – ont notamment approuvé la démolition du bâtiment situé à côté des courts de tennis, rue du Bois à Belvaux, ainsi que le renouvellement de la scène du hall polyvalent à Sanem. Des discussions ont eu lieu autour de l'étude de mobilité Kordall et de la surveillance de la zone de loisirs du Gaalgebierg. Par ailleurs, l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2026/2027 a été adoptée.

Étude de mobilité Kordall – motion de déi Lénk rejetée

Le groupe déi Lénk avait demandé l'organisation, à court terme, d'un échange consacré à l'étude Kordall, récemment présentée au Conseil communal par le ministère compétent. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a indiqué que le collègue échevinal avait examiné cette demande, mais qu'en raison du délai de préparation trop court, il avait été jugé qu'une discussion approfondie ne serait pas possible à ce stade. Elle a également souligné qu'un tel débat nécessiterait la participation de représentant-e-s de l'Administration des ponts et chaussées ainsi que du bureau d'études Schroeder & Associés. Elle a proposé, en alternative, d'organiser rapidement, après les congés de Pentecôte, une séance technique du Conseil communal consacrée à ce sujet. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a demandé si cette réunion serait publique ou si des instances consultatives, voire le groupe de travail « Contournement »,

pourraient y être associés. La bourgmestre a précisé que les séances techniques du Conseil communal se tiennent généralement à huis clos.

Serge Faber (déi gréng) a exprimé sa compréhension quant à l'urgence de la demande formulée par déi Lénk et s'est prononcé en faveur d'un débat politique approfondi. Compte tenu du rôle central de la Commune de Sanem dans cette étude, un tel échange lui paraît indispensable. Il a toutefois regretté que le Conseil communal n'ait pas été associé en amont à l'élaboration de l'étude. Dans les communes voisines de Pétange et de Käerjeng, un dialogue précoce avait été engagé entre les élu-e-s, le ministère et l'Administration des ponts et chaussées. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a confirmé ces éléments, tout en précisant que ces communes – contrairement à Sanem – ne disposent pas encore de leur propre concept de mobilité, ce qui explique également la nature de ces échanges.

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a de nouveau souligné l'importance de cette étude pour la commune. Celle-ci prévoit explicitement une approche participative qui, selon elle, doit aller au-delà des échanges entre les exécutifs communaux. La société civile ainsi que les organisations locales devraient également être associées à la réflexion. Compte tenu des répercussions concrètes sur le quotidien de nombreux-ses habitant-e-s, il ne suffit pas, à ses yeux, de transmettre des avis au ministère. Elle a en outre critiqué le fait que l'on continue à privilégier la construction de nouvelles routes au détriment du développement conséquent de solutions durables en matière de

transports publics et de mobilité douce. Si la tenue d'un Conseil communal technique lui paraît pertinente, elle ne saurait toutefois remplacer le débat politique nécessaire. Elle a enfin exprimé des doutes quant à la réelle prise en compte des avis transmis.

Simone Asselborn-Bintz (LSAP) s'est montrée plus confiante sur ce point. Les différents avis sont centralisés par le service technique puis transmis conjointement au ministère. Elle a par ailleurs remercié les groupes politiques pour leur engagement et la qualité du travail fourni.

Le concept de mobilité 2030 en cours de révision

En conclusion, Serge Faber (déi gréng) a fait part de sa déception face à l'absence de nombreuses propositions de son parti dans l'étude. Pendant des années, cette étude aurait été régulièrement invoquée au sein du Conseil communal, tandis que l'échevin en charge de la mobilité participait aux réunions de travail consacrées à ce dossier. Il a également appelé à poursuivre activement le développement du plan de mobilité communal. Bien que celui-ci s'inscrive dans un horizon 2030, il ne faudrait pas laisser les prochaines années s'écouler sans action concrète. L'étude Kordall traite principalement de questions à l'échelle supra-communale, alors que la commune peut agir directement à son niveau.

L'échevin CSV Mike Lorang a annoncé que le concept de mobilité 2030 sera révisé au cours de l'année. Dans ce cadre, les groupes de travail compétents seront à nouveau réunis. Par ailleurs, plusieurs projets sont déjà en préparation ou sur le point d'être mis en œuvre, et feront prochainement l'objet d'une communication. Concernant l'approche participative, la bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a conclu en précisant que ni le collègue échevinal ni les groupes de travail n'excluent une implication ultérieure des citoyen-ne-s. Il est au contraire prévu d'engager, dans une phase ultérieure, un dialogue ciblé avec la population des différentes localités. La proposition d'ajouter ce point à l'ordre du jour a finalement été rejetée par 12 voix contre 4 (déi Lénk, déi gréng, DP, Piraten).

Démolition de la buvette du tennis et nouveau plancher à Sanem

Dans le cadre des projets, les conseiller-ère-s ont approuvé un devis de 61.500 euros pour la démolition du bâtiment situé à côté des courts de tennis, rue du Bois à Belvaux. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé qu'il s'agit de l'ancienne buvette ainsi que des vestiaires du Tennis Club Belvaux au Gaalgebierg. Le bâtiment est dans un état de dégradation avancé depuis plusieurs années et n'est plus utilisé depuis le transfert du club à Soleuvre. En outre, la toiture a été endommagée à la suite d'une tempête et des actes de vandalisme ont été constatés à plusieurs reprises, si bien

que sa conservation ne se justifie plus pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Une réaffectation de la structure existante n'est par ailleurs pas réalisable au regard des normes en vigueur. Parallèlement, a ajouté la bourgmestre, des réflexions sont en cours, en collaboration avec les scouts et le SEA, afin de définir de nouvelles perspectives pour l'utilisation future du site.

Le renouvellement du plancher de scène du hall polyvalent à Sanem s'élève à 34.000 euros, tandis que la remise en état des sanitaires situés derrière la scène dans la salle des fêtes communale représente un coût de 5.000 euros. Les conseiller-ère-s ont également approuvé un crédit de 20.000 euros pour le remplacement de l'installation de condensation et d'évaporation, y compris le compresseur, dans la chambre froide de la REWA. Concernant les 24.000 euros prévus pour la mise en conformité du foyer SABA à Soleuvre, Serge Faber (déi gréng) et Max Lehnen (DP) ont souhaité savoir pourquoi ces travaux n'avaient pas été réalisés lors des récents travaux de rénovation. Serge Faber (déi gréng) a par ailleurs déploré la répétition récente de ce type d'omissions.

Pas moins de 20 conventions et (pré)contrats ont ensuite été adoptés sans discussion notable. À cette occasion, Max Lehnen (DP) s'est interrogé sur la manière dont la commune fixe les prix à l'are et sur l'existence d'une éventuelle révision régulière de ces derniers. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que ces prix résultent d'une combinaison de plusieurs facteurs, incluant notamment des références à des barèmes étatiques. Des ajustements restent possibles, mais ils sont effectués en concertation avec les services communaux compétents.

Un autre point concernait un avenant au bail commercial du salon de coiffure situé dans la REWA. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a indiqué que de nouvelles exigences ministérielles nécessitent l'intégration de dispositions supplémentaires dans le contrat, portant notamment sur les mesures d'hygiène, de sécurité et de contrôle, telles que des audits HACCP ainsi que des mesures de prévention contre les légionelles. Les autres dispositions contractuelles demeurent inchangées. Serge Faber (déi gréng) a exprimé sa compréhension face à ces obligations, tout en soulignant que le locataire ne devrait pas être laissé seul face à ces contraintes. Il a suggéré que la commune, en tant que propriétaire du bâtiment, puisse éventuellement apporter un soutien dans la réalisation des analyses requises.

Finances – comptes de clôture et subventions

L'échevine aux finances CSV, Nathalie Morgenthaler, a tout d'abord présenté le décompte final relatif à l'aménagement de la Maison Relais à Ehlerange. Le devis initialement approuvé, d'un montant de 350.000 euros, s'est finalement établi à environ 330.000 euros. Au point 13, elle a précisé que des subventions étatiques récem-

ment accordées devaient être intégrées au budget. Ainsi, une aide d'environ 21.000 euros du ministère de l'Environnement concerne la rénovation énergétique d'une maison située rue Léon Kauffman à Soleuvre. Une autre subvention, d'un montant d'environ 5.400 euros et octroyée par le ministère de l'Éducation nationale, est destinée à l'installation d'une borne de recharge auprès de la maison des jeunes à Soleuvre. Elle a également indiqué qu'un nouvel article budgétaire devait être créé pour la remise en état de dalles de sol endommagées au premier étage de l'École 2000. Ces travaux, jugés prioritaires, seront réalisés avant la rénovation du sol prévue ultérieurement au deuxième étage.

Nathalie Morgenthaler (CSV) a ensuite expliqué que plusieurs subventions étatiques, qui n'avaient pas pu être comptabilisées au cours de l'exercice 2025, doivent être reportées à 2026. Cela concerne notamment des aides en faveur du logement abordable pour un montant d'environ 2,38 millions d'euros, ainsi que des subventions destinées au Centre de développement intellectuel à Belval, à la Maison Relais et au nouveau terrain synthétique à Ehlerange. D'autres crédits supplémentaires sont prévus pour le collecteur d'eaux pluviales entre la rue de la Croix et la Brillbaach à Soleuvre, ainsi que pour différents projets de chemins ruraux, les travaux ou les décomptes correspondants n'étant pas encore finalisés.

Dons et état des restants

Denis Bronzetti (LSAP), président de la commission des finances, a indiqué que celle-ci avait examiné dix demandes lors de sa réunion du 20 avril 2026. Elle propose d'accorder un don de 150 euros à chacune des associations suivantes : Fondation Lëtzebuerger Blanneverenegung, Memoshoah Luxembourg a.s.b.l., Lux Rollers a.s.b.l., Stärekanter a.s.b.l., SOS Détresse, Sportlycée Luxembourg ainsi que l'Association luxembourgeoise pour la prévention des accidents de la route. Sans opposition, le conseil a ensuite approuvé la modification du règlement de circulation de la Commune de Sanem ainsi que la création d'un poste à durée indéterminée à temps plein de la carrière A3 au sein du service technique (environnement).

Concernant la caisse communale, la bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a indiqué que le solde de l'état des restants pour 2025 s'élève à 349.028,97 euros, contre 400.783,49 euros l'année précédente. Le montant proposé à la décharge par la receveuse communale est de 5.266,43 euros, contre 9.791,40 euros l'an passé. Elle a par ailleurs précisé que le nombre de rappels a augmenté par rapport aux deux années précédentes. Le nombre d'ordonnances de paiement a légèrement progressé, tandis que celui des titres exécutoires est resté globalement stable. Le nombre de saisies, quant à lui, n'a pas évolué. Une facture importante d'un montant de 168.194,15 euros reste encore en suspens, mais son paiement est attendu prochainement.

Par ailleurs, neuf entreprises ont fait faillite au cours de l'année, tandis que 33 personnes ont été radiées d'office ou ont quitté le territoire sans s'acquitter de leurs factures. La bourgmestre a insisté sur le fait que ces dossiers sont traités avec le sens des responsabilités et la sensibilité sociale nécessaires. La commune s'efforce, dans un premier temps, de rechercher des solutions en concertation avec les personnes concernées avant d'engager d'éventuelles démarches juridiques. Max Lehnen (DP) a salué cette approche et souligné l'importance d'un traitement socialement équilibré de ces situations.

Organisation scolaire provisoire adoptée

Le Conseil communal a ensuite approuvé l'organisation scolaire pour l'année 2026/2027. L'échevin à l'enseignement Steve Gierenz (LSAP) a expliqué que celle-ci avait été élaborée, comme à l'accoutumée, sur proposition du Comité de cogestion (CoCo). Tant la direction de l'école que la commission scolaire ont émis un avis unanimement favorable. Il a également rappelé que l'école Zolwer-Zenter fait actuellement l'objet de travaux de rénovation d'envergure et devrait rouvrir ses portes à la rentrée 2027/2028.

En ce qui concerne les effectifs, 204 enfants sont inscrits en Précoce, répartis en 12 groupes, soit une augmentation de 20 élèves par rapport à l'année précédente. Le cycle 1 compte 437 élèves répartis en 30 classes, tandis que les cycles 2 à 4 regroupent 1.257 élèves au sein de 84 classes. Au total, 1.898 enfants sont inscrits dans 126 classes, ce qui correspond à une légère hausse des effectifs malgré une classe en moins. À la demande du corps enseignant, la taille des classes en Précoce ainsi qu'aux cycles 1.1 et 1.2 a été volontairement réduite afin de garantir un encadrement optimal. Steve Gierenz (LSAP) a remercié l'ensemble des acteurs impliqués pour leur engagement, soulignant que l'élaboration de l'organisation scolaire constitue chaque année un exercice exigeant, en constante évolution.

Myriam Cecchetti (déi Lénk) s'est félicitée de la réduction des effectifs dans les classes de Précoce et du cycle 1. Elle s'est également enquis de l'état d'avancement du masterplan « Éducation » et a demandé si une intervention urgente n'était pas nécessaire dans ce domaine. Steve Gierenz (LSAP) a répondu que la commune est en permanence confrontée à des besoins importants en matière d'infrastructures scolaires. Les chantiers se succèdent, souvent en parallèle sur plusieurs sites. Il a notamment évoqué les projets en cours à Sanem, à l'école Zolwer-Zenter ainsi que le chantier d'envergure du nouveau campus au Roude Wee. Pour la rentrée 2027/2028, une structure modulaire supplémentaire y est prévue, susceptible d'accueillir des classes du cycle 1 ainsi que le SEA. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que cette structure sera implantée dans le prolongement de la rue Édouard Thill. Ce bâtiment modulaire, pouvant accueillir jusqu'à douze classes, est conçu

de manière à pouvoir être réutilisé ultérieurement, notamment dans le cadre d'une modernisation de l'école Belvaux-Post.

Masterplan éducation sous examen

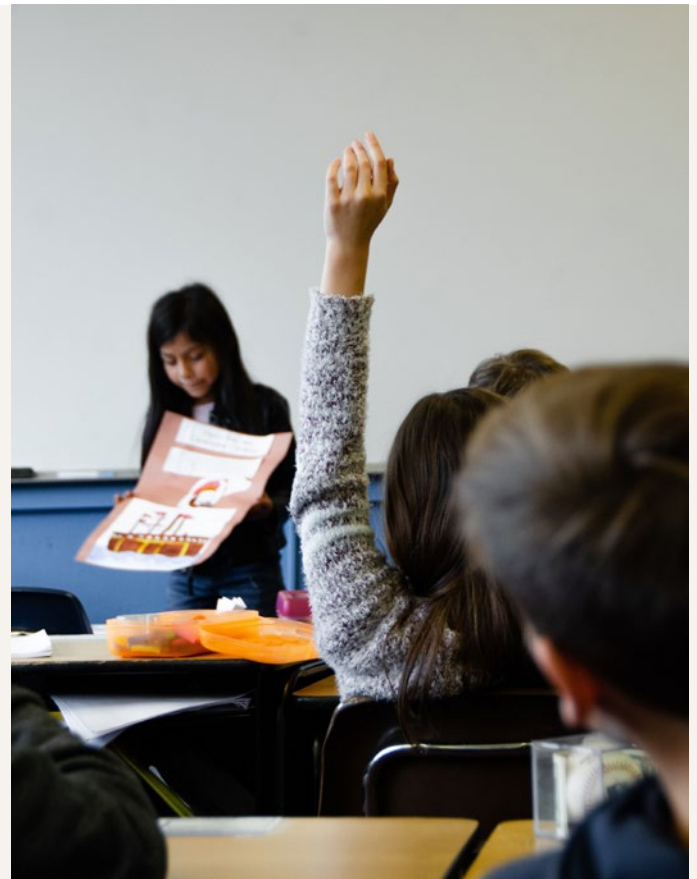
Dans ce contexte, Serge Faber (déi gréng) a exprimé des inquiétudes quant à l'impact financier pour la commune. Le masterplan « Éducation » est déjà particulièrement ambitieux, et la création d'infrastructures supplémentaires pourrait peser davantage sur les finances communales. À propos du projet de nouvelle école au Roude Wee, il a interrogé le collège échevinal sur d'éventuelles adaptations des plans initiaux. Il a également demandé si la commune serait en mesure d'éviter des listes d'attente dans les Maisons Relais pour la prochaine année scolaire.

Steve Gierenz (LSAP) a répondu que le masterplan prévoit deux structures modulaires, dont une seule est actuellement utilisée, ce qui laisse encore une certaine marge de manœuvre. En ce qui concerne l'accueil périscolaire, il a reconnu que des listes d'attente pourraient apparaître ponctuellement à l'école Belvaux-Post dès la prochaine rentrée. La commune met toutefois tout en œuvre pour en limiter l'ampleur. Concernant le projet du Roude Wee, il a été précisé que seules des adaptations mineures pourraient être envisagées, notamment en ce qui concerne la distance entre les bâtiments prévus et les habitations existantes, à la demande des riverain-e-s. Le collège échevinal a en outre confirmé que la future salle de sport sera dimensionnée au-delà d'un terrain de basketball et pourra être divisée en trois unités distinctes.

L'échevine CSV Nathalie Morgenthaler a ensuite apporté des précisions concernant une convention définissant les obligations de l'Office national de l'accueil (ONA) et de la Commune de Sanem en matière de prise en charge des demandeurs de protection internationale, des bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que des ressortissant-e-s de pays tiers. Cette convention entrera en vigueur le 1er juin 2026 pour une durée de neuf ans et sera ensuite reconduite automatiquement pour des périodes successives de neuf ans, sauf résiliation par l'une des parties.

Structures d'accueil – nouvelle convention avec l'ONA

Dans le cadre de cet accord, la commune autorise l'ONA à exploiter des structures d'accueil pour réfugié-e-s sur son territoire. En contrepartie, l'ONA s'engage à accorder à la commune, sur demande formelle, un accès à ces structures. La convention prévoit également la mise en place d'un comité de suivi composé de représentant-e-s de la commune et de l'ONA. Ce comité est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des dispositions prévues et peut, le cas échéant, proposer des adaptations. Nathalie Morgenthaler (CSV) a précisé que ce comité se réunira au moins une fois par an,



ainsi qu'à la demande de la commune ou de l'ONA. Ces réunions permettront notamment de dresser un état des lieux de la situation d'accueil, en tenant compte de la composition des résident-e-s, de la gestion des sites et de l'accompagnement socio-éducatif.

Serge Faber (déi gréng) a salué la création de ce comité de suivi, tout en regrettant la fréquence limitée des réunions, fixée à une fois par an. Il a également suggéré que le Conseil communal puisse visiter les infrastructures existantes sur place, dans le respect des résident-e-s. Selon lui, une telle visite devrait aller au-delà d'une simple présentation et inclure, dans la mesure du possible, un échange direct avec les personnes concernées. Nathalie Morgenthaler (CSV) a indiqué qu'elle transmettrait cette proposition, tout en rappelant que ces structures relèvent de la responsabilité de l'État, ce qui limite la marge de manœuvre de la commune. Elle a néanmoins assuré que les autorités compétentes pourraient être sensibilisées et que les demandes formulées seraient relayées.

Défis en matière d'intégration

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a rappelé la longue tradition d'accueil et d'intégration du pays, soulignant qu'il est particulièrement important de préserver ces valeurs dans un contexte de débats sociétaux plus tendus. Elle s'est réjouie de l'engagement de la Commune de Sanem dans ce domaine, qui accueille deux structures dédiées. Concernant le comité de suivi, elle a exprimé le souhait de le considérer non pas comme un simple organe de contrôle, mais comme une plateforme d'échange ouverte et constructive, permet-



tant d'identifier et de traiter rapidement d'éventuelles tensions ou difficultés. Malgré l'implication de différentes instances, dont la commission du vivre-ensemble interculturel, elle a constaté que de nombreux-ses résident-e-s de ces structures restent en partie isolé-e-s et que leur intégration dans la société demeure un défi. Elle a également interrogé la durée de la convention, fixée à neuf ans. Enfin, elle a regretté que la perception publique mette souvent l'accent sur les aspects négatifs, plaidant pour une approche plus nuancée et plus optimiste.

Nathalie Morgenthaler (CSV) a souligné que la commune entretient depuis longtemps un dialogue étroit avec l'ONA et ne s'engage pas seulement dans le cadre de la présente convention. Elle a évoqué plusieurs initiatives concrètes visant à favoriser l'intégration, notamment un projet intergénérationnel de valorisation des structures de balcons ainsi que l'implication de la commune dans le service hivernal. Par ailleurs, la commune, les associations et les commissions s'efforcent d'intégrer activement les personnes réfugiées dans la vie locale. Des actions sont également menées dans les domaines du logement et de l'emploi. Dans le cadre du projet « Déguerpissement », un travail d'information est réalisé en collaboration avec les services communaux compétents, et un accompagnement est proposé pour la recherche de logement. En matière d'insertion professionnelle, la commune collabore avec l'association Zarabina a.s.b.l. et prévoit en outre l'organisation d'un salon de l'emploi.

Franca Romeo (CSV), présidente de la commission du vivre-ensemble interculturel, a remercié tout le monde pour les suggestions et propositions formulées. Elle a indiqué que la commission travaille en étroite collaboration avec les structures existantes ainsi qu'avec les résident-e-s, qui participent activement à diverses initiatives telles que le Café des langues ou les « Trëppeltouren ». Elle a toutefois précisé que les responsables des structures déconseillent la mise en place d'offres supplémentaires, tant les équipes administratives que les résident-e-s sont déjà fortement sollicité-e-s. En conclusion, Franca Romeo (CSV) a rappelé l'organisation prochaine d'une table ronde thématique, prévue le 26 juin dans la commune, à laquelle des personnes réfugiées seront également invitées à participer. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a ajouté que la commune a récemment lancé une campagne de sensibilisation visant à encourager les propriétaires à adhérer au dispositif de « gestion locative sociale » (GLS).

Mieux intégrer le quartier Belval

Le Conseil communal a ensuite approuvé le rapport et le décompte annuel 2025 du Pacte communal pour le vivre-ensemble interculturel. L'échevine CSV Nathalie Morgenthaler a expliqué que, dans le cadre du pacte signé en 2024, la commune est tenue de transmettre chaque année au ministère compétent un rapport ainsi qu'un relevé des activités et des dépenses du service de l'égalité des chances et de la diversité. Ces documents ont été établis conformément aux directives ministérielles et soumis pour avis aux instances concernées. Il est demandé au Conseil communal d'en prendre connaissance afin de permettre la transmission de la validation au ministère de la Famille.

Myriam Cecchetti (déi Lénk) a remercié le service de l'égalité des chances et de la diversité pour son travail engagé, tout en soulignant les défis persistants liés à une meilleure intégration du quartier Belval dans la commune. De nombreux-ses citoyen-ne-s continuent de percevoir Belval comme un quartier à part, ce qui s'explique notamment par le caractère souvent temporaire de la présence de ses habitant-e-s. Elle a également évoqué les difficultés rencontrées en matière d'engagement bénévole.

Nathalie Morgenthaler (CSV) a indiqué que, précisément pour ces raisons, le comité de pilotage encourage activement des initiatives à Belval afin de renforcer la cohésion sociale. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a, pour sa part, mentionné des événements tels que la journée sportive et culturelle San'Up, organisée le 9 mai, ainsi que le Flow Festival prévu à la mi-juillet, qui contribuent tous deux à dynamiser le quartier. Max Lehnen (DP) a ensuite remercié l'ensemble des services impliqués pour l'excellente organisation de l'événement San'Up. Cette journée a démontré la capacité à attirer un large public dans le quartier, et il a relevé la satisfaction générale des visiteurs.

Discussions autour de la zone de loisirs du Gaalgebierg

Au début de la séance de questions ouvertes, Myriam Cecchetti (déi Lénk) a demandé pourquoi les parents doivent inscrire personnellement leurs enfants aux structures SEA au Kannercampus. L'échevin à l'enseignement Steve Gierenz (LSAP) a expliqué que, par le passé, de nombreux dossiers d'inscription étaient incomplets, avec des documents manquants, des signatures absentes ou des informations insuffisantes. Les entretiens en présentiel permettent désormais d'éviter ces lacunes et de répondre directement aux éventuelles questions.

Serge Faber (déi gréng) a, pour sa part, évoqué le chaos – notamment en matière de circulation – observé le 1er mai au Gaalgebierg à Belvaux. Il s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que, dans une telle situation, même les services de secours n'auraient plus pu accéder au site. Il a estimé que la commune, et en particulier le collège échevinal, devait agir, en évoquant plusieurs pistes telles qu'une présence policière renforcée, la fermeture de la route d'accès à l'aide de bornes escamotables ou encore la mise en place de navettes lors des journées de forte affluence.

L'échevin Mike Lorang (CSV) a également exprimé ses inquiétudes quant à l'ampleur de la situation. Il a indiqué que, pour la saison en cours, la commune a mandaté une nouvelle société de sécurité à la suite d'un appel d'offres public. Les prestations fournies jusqu'à présent ne sont toutefois pas jugées satisfaisantes, ce qui a déjà été signalé à plusieurs reprises, y compris lors d'entretiens directs. Il a par ailleurs rappelé que la commune, en partenariat avec la Ville d'Esch, a participé et remporté un concours « Smart Cities ». Dans ce cadre, une solution est notamment à l'étude visant à gérer automatiquement, à l'aide de l'intelligence artificielle, une borne d'accès au Gaalgebierg lorsque les capacités de stationnement sont atteintes.

Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a souligné que la commune est active depuis de nombreuses années dans ce domaine et a contesté l'analyse de Serge Faber (déi gréng), selon laquelle la situation ne se serait pas améliorée. Elle a rappelé l'étroite collaboration mise

en place avec la police ainsi qu'avec la Ville de Differdange, tout en saluant le travail de qualité accompli par la précédente société de sécurité. Selon elle, l'enjeu est désormais de poursuivre et d'appliquer ces mesures avec la même rigueur au cours de la saison actuelle. Myriam Cecchetti (déi Lénk) a, pour sa part, exprimé des réserves quant à l'efficacité durable de l'installation de bornes. À ses yeux, une telle mesure risquerait davantage de déplacer le problème que de le résoudre, tout en occasionnant des désagréments supplémentaires pour les riverain-e-s.

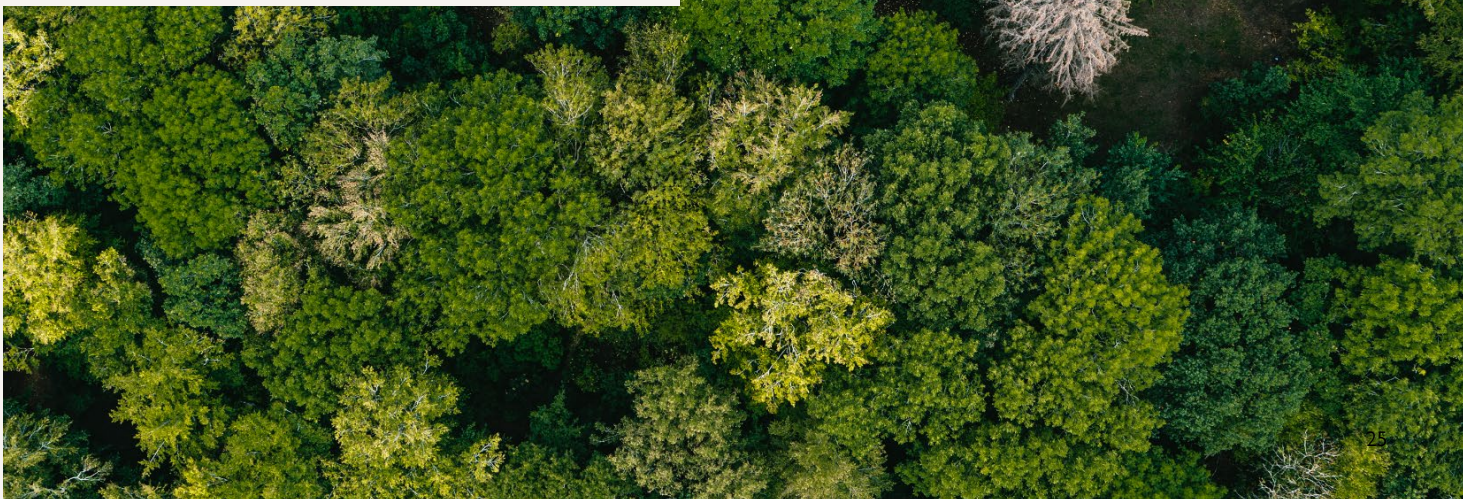
En clôture de la séance, Serge Faber (déi gréng) a attiré l'attention sur la dégradation de la fréquence des dessertes ainsi que sur les difficultés de correspondance affectant les lignes TICE 1 et 2. Il s'est également enquis de l'état d'avancement du projet de gestion du stationnement à Belval et a déploré que les passerelles reliant la Waassertrap au Parc Belval demeurent fermées. Selon lui, celles-ci pourraient le rester encore plus longtemps en raison de la réalisation éventuelle d'une étude environnementale stratégique (SUP).

L'échevin à la Mobilité Mike Lorang (CSV) s'est engagé à transmettre ces préoccupations à la direction du TICE, tandis que la bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a annoncé qu'elle porterait les deux autres dossiers à l'attention d'AGORA.



Replay audio de la séance
du conseil communal

www.suessem.lu/lb/seance-year/2026





Procès-verbal des votes du Conseil communal de Sanem lors de la séance publique du vendredi, 26 juin 2026 07h00–10h05

Annonce publique: **19 juin 2026**

Convocation des conseillers: **19 juin 2026**



Ordre du jour

PRÉSENTS:

Mme Asselborn-Bintz Simone – **présidente**,
M. Anen Gaston, M. Bronzetti Denis, M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno,
M. Faber Serge, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc,
M. Kripler Max, M. Lehnen Max, M. Lorang Mike, Mme Reuter Sandrine,
Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara,
Mme Manon Greven – **secrétaire communale**

ABSENT-S EXCUSÉ-S: Mme Cecchetti Myriam,
Mme Morgenthaler Nathalie

PREMIER VOTANT: Mme Schammo Mara

Madame Morgenthaler Nathalie délègue son droit de vote
à Monsieur Lorang Mike pour les points 2 à 25, à l'exception
du point 24.

1. Correspondance et informations.
2. Approbation d'un rapport (22 mai 2026).
► **vote unanime**

Projet

3. Assainissement amiante dans la cave de l'école Belvaux-Poste.
 - a. Nouveau crédit : 180.000,- € (4/910/221311/26081).
 - b. Devis estimatif détaillé : 180.000,- € (article budgétaire : 4/910/221311/26081).
► **vote unanime**
4. Renouvellement de deux chemins piétons en béton brossé dans la rue Waassertrap reliant la promenade Waassertrap à Belvaux. Devis estimatif détaillé : 115.000,- € (article budgétaire : 4/624/221313/26046).

► **votes positifs: 15**

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Da Silva Bruno, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippeler Max, Lehnen Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca, Schammo Mara

► **abstentions: 1**

Faber Serge

5. Travaux de génie civil pour la pose de gaines de télécommunication dans le cadre des interconnexions en fibre optique. Devis estimatif détaillé : 90.000,- € (article budgétaire : 4/624/221313/22002).

► **vote unanime**

Aménagement communal

6. Recours en annulation à l'encontre de l'arrêté ministériel du 20 avril 2026 portant classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 15, rue Dicks Lentz et 6-6A, rue des Alliés à Belvaux.

► **vote unanime**

7. Saisine du projet de modification ponctuelle, Rue Nic Bieber, de la partie graphique du plan d'aménagement général (réf. PAG 2018-29).

► **vote unanime**

Transactions immobilières

8. Actes :

- Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
- Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
- Approbation d'un acte de vente entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la Commune de Sanem dans l'intérêt de la piste cyclable.
- Approbation d'un acte de vente entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la Commune de Sanem dans l'intérêt de la régularisation foncière par incorporation de l'emprise dans le domaine public de l'État.

► **vote unanime**

9. Compromis et contrats :

- Reclassement de la parcelle 1696/9617 sise à Sanem du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.
- Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux.
- Approbation d'un compromis de vente concernant trois parcelles de terrain sises à Belvaux.

- Approbation d'un compromis d'échange concernant des parcelles de terrain sises à Soleuvre.
- Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Ehlerange.
- Approbation du contrat de bail pour une partie de la parcelle 1103/5419, lieu-dit « Rue Emmanuel Servais » à Sanem.

► **vote unanime**

10. Résiliations :

- Approbation de la résiliation du contrat de bail : parcelle 212/8765, sise au lieu-dit « Rue Léon Kauffman » à Soleuvre.
- Approbation de la résiliation du contrat de bail : partie de la parcelle 212/5847, sise au lieu-dit « Place Edmond Zinnen » à Soleuvre.
- Approbation de la résiliation de la convention de mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment du CGDIS, avec la société civile ZOLWER-Solar 1 s.c.
- Approbation de la résiliation de l'accord de mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment du CGDIS.

► **vote unanime**

11. Approbation de la convention-cadre relative à l'utilisation et au partage d'infrastructures avec LuxConnect.

► **vote unanime**

Finances communales

12. Taxes :

- Adaptation de 2,5 % des tarifs des heures de travail des prestations fournies.
- Adaptation de 2,5 % du prix de pension du REWA 2026.

► **vote unanime**

► **votes positifs: 12**

Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippeler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter Sandrine, Romeo Franca

► **abstentions: 4**

Da Silva Bruno, Faber Serge, Lehnen Max, Schammo Mara

13. Nouveaux crédits :

- Subside pour un diagnostic d'amiante dans l'intérêt des travaux de restauration de l'ancienne église Belval-Metzerlach. Nouveau crédit : 419,- € (1/831/161000/21053/2).
- Subside pour les échanges des luminaires autour de la piste d'athlétisme à Soleuvre. Nouveau crédit : 1.500,- € (1/821/161000/25052).
- Études dans le cadre du fonctionnement des SEAs. Nouveau crédit : 105.000,- € (4/242/211000/99001).

► **vote unanime**

14. Approbation de diverses modifications budgétaires du budget ordinaire 2026.

► vote unanime

15. Approbation d'un règlement portant création d'un budget participatif.

► vote unanime

16. Approbation d'un règlement concernant la mise à disposition d'une remorque solaire PaVolt de la Commune de Sanem.

► vote unanime

17. Approbation d'un règlement concernant l'octroi d'un subside pour l'élimination des nids de frelons asiatiques (Vespa velutina nigrithorax) de la Commune de Sanem.

► vote unanime

18. Approbation de la modification du règlement concernant les aides financières « Klimaschutz 2030 ».

► vote unanime

Circulation

19. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin-e-s :

- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des réfections des caniveaux au N° 60-80 rue Waassertrap à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 29.05.2026 (U026-041) ;
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réalisation d'un Quai de bus dans l'Avenue du Blues à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 29.05.2026 (U026-044) ;
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion d'une livraison avec une grue mobile pour le chantier rue Roger Krier 3 à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 12.06.2026 (U026-046) ;
- Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de raccordement du complexe pour enfants de Sanem dans la rue de Niederkorn, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 15.06.2026 (U026-047).

► vote unanime

Personnel

20. Création d'un poste de fonctionnaire communal-e, groupe de traitement B1, sous-groupe technique à temps plein pour les besoins du service projets.

► vote unanime

Office social

21. Approbation de la situation des soldes restants par client au 31.12.2025.

► vote unanime

Divers

22. Approbation de la convention de partenariat proposée par l'association Aide aux Enfants Handicapés et Défavorisés de Luxembourg (AEHDL).

► vote unanime

23. SICONA Sud-Ouest :

- a. Approbation d'une convention concernant le projet SICONA « Auf dem Wald ».
- b. Approbation d'une convention concernant le projet SICONA « Auf der Ahlwies ».

► vote unanime

24. Modification de la composition des commissions consultatives :

a. Commission scolaire :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
MAUSEN	Jessica	Membre	Sportsprojet
Nomination :			
DE TEMMERMANN	Bob	Membre	Sportsprojet

b. Commission des affaires scolaires :

Nom	Prénom	Statut	Fonction
Démission :			
MAUSEN	Jessica	Membre	Sportsprojet
Nomination :			
DE TEMMERMANN	Bob	Membre	Sportsprojet

25. Statuts :

a. Chorale Ste Maria Goretti asbl.

► *Prise de connaissance*

Catégorie 1.1

b. Spullweenchen asbl.

► *Prise de connaissance*

Catégorie 1.5

c. Amicale Résidence op der Waassertrap asbl.

► *Prise de connaissance*

Catégorie 2

d. Entente des sociétés de Ehlerange asbl.

► *Prise de connaissance*

Catégorie 1.5

26. Questions et divers.**Séance à huis clos****Personnel**

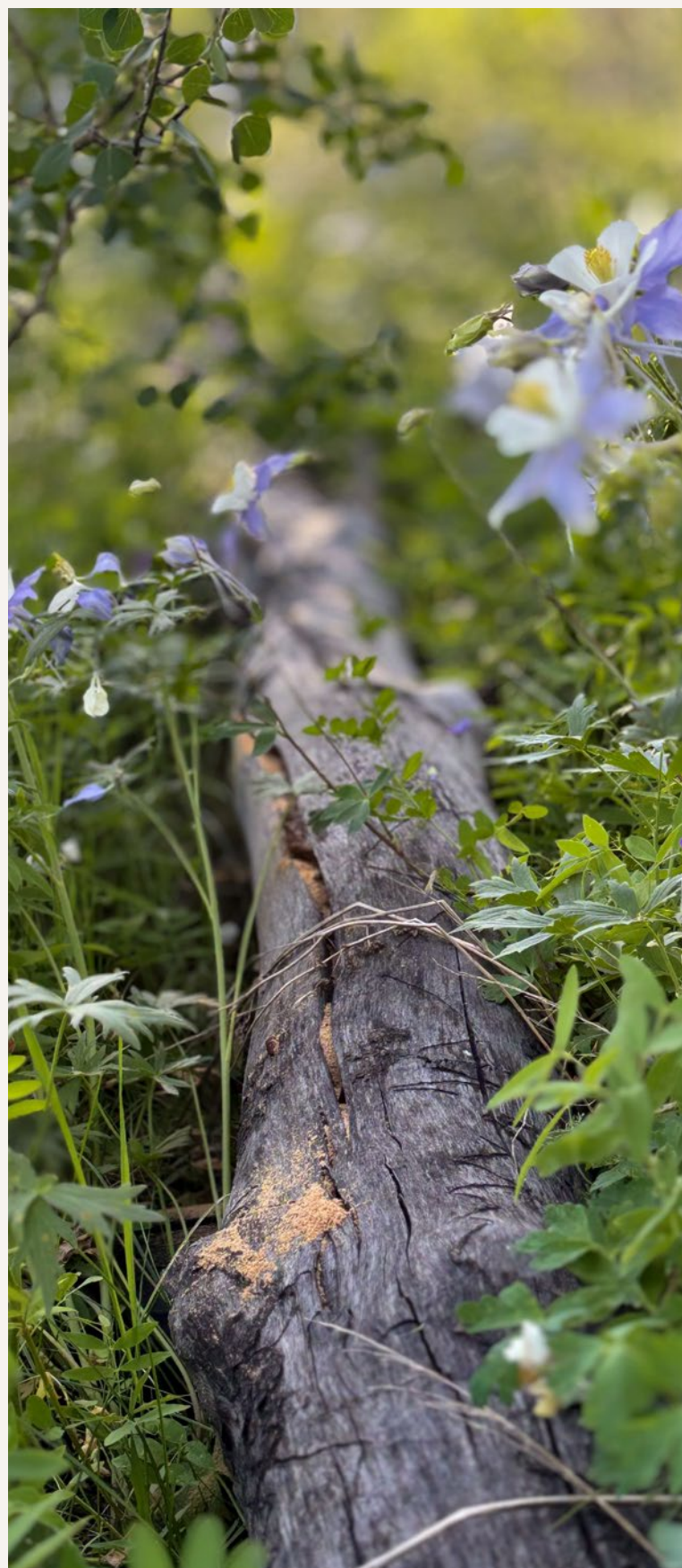
27. Nomination d'un-e gestionnaire des ressources humaines sous le régime de l'employé-e communal-e du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins du service des ressources humaines.

► *Est nommé: M. Vito PASCALICCHIO*

28. Nomination d'un-e gestionnaire de marchés publics sous le régime de fonctionnaire communal-e du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins du service technique – projets.

► *Est nommé: M. Roberto COPPI*

|||||





Séance du conseil communal Vendredi, 26 juin 2026

En raison de la vague de chaleur persistante, la séance du 26 juin 2026 s'est tenue dès 7h00 à l'hôtel de ville. Un peu plus de deux heures et demie plus tard, les 15 conseiller-ère-s – Nathalie Morgenthaler (CSV) et Myriam Cecchetti (déi Lénk) étant excusées – avaient adopté au total 28 points. Des divergences sont apparues uniquement concernant la réfection de deux chemins piétonniers à la Waassertrap ainsi que l'adaptation des prix de pension de la REWA à la suite de la dernière tranche indiciaire. Par ailleurs, le plénum a approuvé le règlement du budget participatif nouvellement créé et s'est prononcé en faveur de la préservation de l'ancienne maison paroissiale et associative à Belvaux.

Travaux de décontamination à l'école Belvaux-Poste

Dans le cadre des projets, le Conseil communal a tout d'abord approuvé un devis d'un montant de 180.000 euros pour des travaux de décontamination au sous-sol de l'école Belvaux-Poste. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué qu'une fuite s'était produite à cet endroit sur une conduite de chauffage. Lors des travaux de réparation, de l'amiante a en outre été détecté dans la zone concernée. Afin de répondre aux exigences légales et techniques, d'importants travaux de décontamination ainsi que diverses analyses ont été nécessaires dans les locaux du sous-sol. Ces travaux ont déjà été réalisés (pendant les vacances de carnaval) par des entreprises spécialisées. Par ailleurs, a ajouté Mme Asselborn-Bintz (LSAP), il est apparu que les conduites de chauffage dans l'ensemble du sous-sol de l'école devaient

être remplacées. Le collège des bourgmestre et échevin-e-s propose dès lors de confier les travaux de décontamination nécessaires, les analyses requises ainsi que le remplacement des conduites de chauffage à des entreprises spécialisées.

Dans ce contexte, Bruno Da Silva (Piraten) a demandé si les investissements réalisés et les rénovations nécessaires ne devraient pas être effectués à nouveau dans le cadre d'une rénovation générale ultérieure de l'école, ce qui serait regrettable. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a assuré que tout serait mis en œuvre pour éviter une telle situation, tout en soulignant que les travaux de rénovation actuellement nécessaires ne pouvaient être davantage reportés.

Réaménagement des chemins à la Waassertrap

La bourgmestre a ensuite informé le plénum que, dans le cadre du projet de réaménagement de la partie inférieure de la Waassertrap et des bassins de rétention, commandé par AGORA auprès du bureau d'ingénieurs Surveico, la commune souhaite renouveler le revêtement des deux liaisons piétonnes et cyclables entre la rue Waassertrap et la promenade. De nombreuses plaintes ont été formulées concernant le revêtement actuel en gravier, celui-ci étant transporté jusque dans les habitations, devenant boueux en cas de pluie et favorisant la formation de flaques d'eau. Dans le cadre du même chantier, AGORA procédera également à la déconstruction des deux passerelles en bois transversales,

qui seront remplacées par une nouvelle liaison plus sûre. Étant donné que le nouveau chemin sera réalisé en béton, à l'instar du reste de la promenade et de la piste cyclable, il est judicieux de rénover simultanément les deux chemins de liaison. Le devis s'élève à 115.000 euros toutes taxes comprises. Les travaux pourront débuter immédiatement après l'achèvement des interventions dans le lit du cours d'eau au cours de l'année ; le permis de construire a déjà été délivré.

Gaston Anen (CSV) a regretté que les chemins à Belval n'aient pas été planifiés dès le départ en fonction de leur usage réel. Le quartier étant orienté vers la mobilité douce, les aménagements devraient également répondre à cette exigence. Serge Faber (déi gréng) a, pour sa part, évoqué le changement climatique et déploré que la commune procède à une imperméabilisation complète du sol à cet endroit, même s'il ne s'agit que de deux tronçons relativement courts. Il a en outre demandé s'il ne serait pas possible de planter au moins deux ou trois arbres de grande taille le long des chemins piétonniers. Avec Max Lehnen (DP), il a également souligné la nécessité de bien coordonner les différentes phases des travaux afin d'éviter que les chemins nouvellement réaménagés ne soient à nouveau endommagés lors d'interventions ultérieures. Lors du vote qui a suivi, Serge Faber (déi gréng) s'est abstenu.

Un montant supplémentaire de 90.000 euros a ensuite été approuvé pour des travaux de génie civil liés à la pose de gaines techniques pour les télécommunications dans le cadre du raccordement à la fibre optique. Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a précisé que cette connexion au réseau communal bénéficiera principalement aux bâtiments de l'École 2000, à la maison des jeunes SaBa et, dans une seconde phase, au Kannercampus, à la REWA ainsi qu'au nouveau office social.

L'ancienne maison paroissiale et associative de Belvaux classée

Le point suivant de l'ordre du jour portait sur la renonciation à introduire un recours contre l'arrêté ministériel classant l'ancienne maison paroissiale et associative de Belvaux comme patrimoine culturel national. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que la commune avait reçu en juillet 2025 une demande en ce sens de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA). Initialement, la construction d'un nouvel ensemble résidentiel destiné à de jeunes adultes en début de vie professionnelle était prévue sur ce site, intention également consignée dans l'acte correspondant. À la suite d'une réunion avec le ministre de la Culture, Eric Thill, et le directeur de l'INPA, Patrick Sanavia, il a été décidé conjointement de mandater une étude de faisabilité afin d'examiner les possibilités de conservation et de transformation des bâtiments.

Le 20 avril 2026, la commune a finalement reçu l'arrêté ministériel entérinant le classement comme patrimoine culturel national. Depuis lors, un délai de trois mois court pour introduire, le cas échéant, un recours devant le tribunal administratif. Parallèlement, une estimation des coûts pour la conservation et la rénovation des bâtiments, ainsi qu'une estimation comparative pour une démolition suivie d'une reconstruction, ont été réalisées. La conservation est évaluée à environ 6,8 millions d'euros, avec la possibilité de bénéficier de subsides étatiques à hauteur de 729.000 euros. Une nouvelle construction serait quant à elle estimée à environ 5,2 millions d'euros. La bourgmestre a conclu en soulignant que la seule question des coûts ne devait pas être déterminante lorsqu'il s'agit de préserver le patrimoine national. Les bâtiments contribueraient à valoriser le noyau ancien de Belvaux et un recours aurait, par ailleurs, peu de chances d'aboutir. En outre, des subsides supplémentaires du ministère du Logement pourraient être obtenus en raison de l'affectation future envisagée. Le collège des bourgmestre et échevin-e-s propose donc au Conseil communal de renoncer à un recours et de préserver les bâtiments.

Max Lehnen (DP) a indiqué bien connaître le bâtiment et y associer de nombreux souvenirs personnels, notamment liés à des représentations théâtrales et à des assemblées générales. Il s'est dès lors prononcé en faveur de sa conservation, tout en s'interrogeant sur le changement de position du collège échevinal, qui s'était jusqu'à présent toujours exprimé en faveur d'une démolition. Il a par ailleurs suggéré d'examiner dans un premier temps la possibilité d'introduire un recours gracieux, afin d'accorder à la commune quelques mois supplémentaires à moindres frais et de ne prendre une décision définitive qu'à l'automne. Il a également souligné que le Conseil communal se prononçait à ce stade sur des projets ou des idées qui ne seraient peut-être pas réalisés tels quels ni aux coûts annoncés.



La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué ce changement de position par le fait que les coûts d'une remise en état ne seraient pas sensiblement plus élevés que ceux d'une nouvelle construction, même si ces estimations reposent sur des données actuelles. L'écart s'élèverait en définitive à près d'un million d'euros. Elle a ajouté qu'elle souhaiterait, à ce stade, éviter une procédure judiciaire, d'autant plus que le projet nécessitera encore un délai de préparation conséquent.

Serge Faber (déi gréng) a d'abord souligné l'importance de créer des logements abordables pour les jeunes. Il a toutefois exprimé des réserves quant à une mise en œuvre en collaboration avec l'INPA, qui, selon lui, engendre généralement des coûts supplémentaires, notamment en matière d'énergies renouvelables. Il a également évoqué la longueur de tels dossiers, comme l'illustre actuellement le cas de l'église désacralisée et classée de Metzerlach. Mara Schammo (ADR) a salué la décision de préserver les bâtiments, tout en faisant remarquer que l'estimation des coûts pour une nouvelle construction pourrait également s'avérer nettement plus élevée. Le Conseil communal a ensuite décidé à l'unanimité de ne pas contester la décision du ministère de la Culture.

Modification du PAG et prix à l'are

Le plénum s'est ensuite penché sur une modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) dans la rue Nic Biever à Belvaux. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a expliqué que les capacités des infrastructures scolaires ne suffisent plus actuellement à répondre à la demande croissante en places scolaires. Afin de remédier à cette situation, la construction d'une structure scolaire modulaire y est prévue.

Le plénum a ensuite approuvé, sans discussions majeures, pas moins de 15 conventions ainsi que des actes notariés de vente. Dans ce contexte, Max Lehnen (DP) a, comme lors de précédentes séances du Conseil communal, de nouveau interrogé les critères utilisés par la commune pour fixer les prix à l'are et s'il ne serait pas opportun de revoir à la hausse le prix actuel de 30.000 euros par are. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a indiqué que le service compétent examinait actuellement cette question et qu'il fournirait des explications au Conseil communal dans le cadre du rapport annuel. Une réunion conjointe des commissions des finances et des travaux publics est en outre prévue à l'automne afin de discuter de ce sujet.

Sous le point finances, l'échevin Steve Gierenz (LSAP), en l'absence de l'échevine en charge Nathalie Morgenthaler (CSV), a expliqué que les taux horaires des prestations fournies seraient adaptés de 2,5 %. Le Conseil communal a approuvé cette augmentation à l'unanimité. Seul Serge Faber (déi gréng) a suggéré qu'une liste détaillée de ces prestations soit à l'avenir communiquée aux conseiller-ère-s.

Discussions autour de l'adaptation du prix de pension de la REWA

L'unanimité n'était toutefois plus de mise lorsqu'il s'est agi de l'adaptation du prix de pension de la REWA de 2,5 % à la suite de la dernière tranche indiciaire. Max Lehnen (DP) a demandé pourquoi l'ensemble du prix de pension était augmenté de manière forfaitaire de 2,5 %, alors même que l'augmentation des salaires, avancée comme justification, ne représente pas la totalité de ce prix. Il a reconnu que la commune ne pouvait en aucun cas fonctionner à perte, tout en souhaitant une ventilation plus détaillée de l'impact des coûts salariaux sur le prix de pension. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a annoncé que le directeur de la REWA viendrait prochainement s'exprimer à ce sujet au sein de la commission des finances. Elle a en outre défendu cette adaptation, en expliquant que l'ajustement automatique en lien avec les tranches indiciaires vise à éviter que le prix de pension doive être relevé de manière plus importante indépendamment de l'index. Une telle adaptation avait déjà été effectuée à l'automne dernier, ce qui avait suscité de vives discussions au sein du Conseil communal. Serge Faber (déi gréng) s'est rallié aux propos de son prédécesseur et a également plaidé pour une présentation plus détaillée des coûts. Il a par ailleurs suggéré de procéder à des contrôles plus réguliers de l'Assurance dépendance afin de réaliser des économies par ce biais. Lors du vote qui a suivi, les partis d'opposition ADR, déi gréng, DP et Piraten se sont abstenus.



Audits du personnel et budget participatif

Dans la foulée, l'échevin Steve Gierenz (LSAP) a indiqué que le collège des bourgmestre et échevin-e-s entend faire réaliser, au cours des prochaines années, des audits organisationnels et des audits du personnel dans les différents services communaux. L'objectif est d'analyser l'organisation du travail, l'affectation du personnel et les besoins réels en effectifs, ainsi que d'identifier d'éventuels potentiels d'optimisation avant toute création de poste supplémentaire. Le calendrier prévoit de débuter en 2026 avec un audit du SEA, pour un coût estimé à environ 105.000 euros. Les autres services – REWA, service technique et administration – devraient suivre d'ici 2029. Serge Faber (déi gréng) a expressément salué cette initiative. Il a simplement souhaité pouvoir consulter le cahier des charges de l'auditeur en amont et a encouragé le collège échevinal à mettre effectivement en œuvre les recommandations issues des audits.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a ensuite présenté le nouveau règlement relatif au budget participatif et a expliqué que celui-ci permettra désormais aux citoyen-ne-s de participer activement au développement de la commune. Pour le premier cycle 2026-2027, un budget de 50.000 euros est prévu afin de soutenir des projets visant à améliorer la qualité de vie, renforcer le vivre-ensemble et favoriser la cohésion sociale. Elle a précisé que des idées de projets pourront être soumises par des citoyen-ne-s âgé-e-s d'au moins 12 ans, par des associations locales ainsi que par des personnes travaillant ou scolarisées à Sanem. Les projets devront être d'intérêt général, accessibles à toutes et à tous, relever des compétences communales, ne pas dépasser 50.000 euros et ne pas engendrer de coûts récurrents. Ils ne devront pas non plus être déjà planifiés par la commune ni poursuivre un objectif lucratif. Un comité d'accompagnement examinera les propositions et procédera à une première sélection. Les habitant-e-s voteront ensuite pour les projets retenus. Les projets ayant obtenu le plus de voix et s'inscrivant dans l'enveloppe budgétaire disponible seront finalement réalisés.

Les deux conseillers d'opposition Serge Faber (déi gréng) et Max Lehnén (DP) ont salué le nouveau règlement et le budget participatif qui y est lié, tout en regrettant que le comité d'accompagnement ne prévoie initialement qu'un seul représentant des partis d'opposition. À l'issue de plusieurs échanges entre les deux conseillers et la bourgmestre, celle-ci a finalement indiqué que le règlement serait adapté afin de garantir la représentation de l'ensemble des partis présents au conseil communal au sein du comité d'accompagnement du budget participatif.

Dans le domaine de l'environnement, le Conseil communal a adopté deux nouveaux règlements et procédé à l'adaptation d'un règlement existant. L'échevin Steve Gierenz (LSAP) a expliqué que

la remorque solaire PaVolt pourra désormais être empruntée gratuitement. Par ailleurs, la commune introduit une aide financière pour lutter contre le frelon asiatique, avec des subventions pouvant atteindre 300 euros. Le programme de subvention « Klimaschutz 2030 » a en outre été simplifié sur le plan administratif. À l'avenir, moins de justificatifs seront requis pour les demandes de subvention, notamment pour les installations photovoltaïques et les pompes à chaleur. Serge Faber (déi gréng) a particulièrement salué ces deux dernières adaptations, que son parti avait proposées à plusieurs reprises ces derniers temps.

Après avoir approuvé la création d'un poste de fonctionnaire de carrière B1 en faveur du Service Projets, le Conseil communal a également validé l'état des restants du service social, s'élevant à 475.300,45 euros. Avant de passer à la séance de questions, le plénum a encore approuvé une convention avec l'Aide aux Enfants Handicapés et Défavorisés de Luxembourg, en lien avec la collecte de vêtements usagés dans la commune, ainsi que deux conventions avec SICONA Sud-Ouest.

Une étude de qualité de la REWA au centre des discussions

Lors de la rubrique Questions et divers, d'une durée d'environ 45 minutes, Max Lehnén (DP) est revenu sur une question écrite introduite par son groupe une semaine auparavant en lien avec une étude de qualité réalisée par le ministère de la Famille sur les maisons de soins au niveau national. Il a expliqué avoir pris connaissance de cette étude à la suite d'un article de presse récemment publié. Selon lui, la REWA communale n'y obtient pas de résultats particulièrement satisfaisants et il regrette que cette étude, disponible depuis l'été 2025, n'ait jamais été abordée au Conseil communal. Il a exprimé le souhait d'obtenir à ce sujet des réponses transparentes et détaillées, même si cela devait prendre un certain temps.

La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) a indiqué que le collège des bourgmestre et échevin-e-s avait naturellement pris connaissance des résultats avec attention et avait convoqué le directeur Alain Willet. Pour les besoins de l'étude, une dizaine de personnes issues tant des résident-e-s que du personnel avaient été interrogées. À la suite de plusieurs points critiques soulevés, des ajustements ont entre-temps déjà été réalisés. Elle a souligné qu'il n'y avait de la part du collège échevinal aucune intention de dissimulation et qu'il n'avait jamais été question de passer cette étude sous silence. La bourgmestre (LSAP) a présenté ses excuses à ses collègues et reconnu qu'il s'agissait d'une erreur de ne pas avoir informé immédiatement le Conseil communal des résultats. Si les réponses écrites ne s'avéraient pas suffisantes, ce point pourrait être réinscrit à l'ordre du jour, le cas échéant en présence du directeur de la REWA.

Bruno Da Silva (Piraten) s'est renseigné sur la date d'installation du nouveau pavillon en bois dans le parc Backes. Il a également souhaité savoir pourquoi le coussin berlinois situé devant l'école fondamentale de Sanem avait été retiré, quelles étaient les perspectives pour l'ancien manège à Sanem et quand les chicanes de la rue Neuve à Ehlerange seraient élargies. Il a en outre déploré une recrudescence des excès de vitesse aux abords de l'école fondamentale et critiqué le stationnement croissant de véhicules immatriculés à l'étranger autour du château de Sanem et du parc Backes. La bourgmestre Simone Asselborn-Bintz (LSAP) n'a pas été en mesure de communiquer une date précise pour l'installation du pavillon en bois. En matière de sécurité, elle a rappelé que seules les forces de police sont habilitées à intervenir en cas d'infraction. Si certains points sensibles sont connus du collège des bourgmestre et échevin-e-s, la seule solution consiste, dans de tels cas, à informer la police ou à attirer son attention sur ces situations. La commune envisage toutefois toujours le recours à des caméras, l'installation de coussins berlinois supplémentaires ou encore le renforcement des mesures de sensibilisation. Concernant l'ancien manège, elle a précisé qu'un projet de zonage y est envisagé, mais que le dossier avance lentement en raison de plusieurs procédures judiciaires en cours. L'échevin Mike Lorang (CSV) a indiqué qu'il transmettrait la question relative à la rue Neuve au groupe de travail Mobilité. Le coussin berlinois a été retiré dans le cadre des travaux de raccordement à venir à l'école de Sanem et sera bien entendu réinstallé par la suite.

Politique d'information et plan canicule

Serge Faber (déi gréng) est revenu à son tour sur l'étude de qualité relative aux maisons de soins. Selon lui, le collège échevinal avait l'obligation de transmettre ce rapport au Conseil communal, celui-ci étant adressé à l'administration communale, dont le conseil fait, à ses yeux, partie intégrante. Les manquements relevés dans le rapport ne sauraient être considérés comme mineurs, a-t-il ajouté, et le Conseil communal aurait dû être informé avant la mise en œuvre de toute mesure.

Dans le même esprit, il a formulé une autre critique en évoquant un courrier adressé par une association locale au Collège échevinal et au Conseil communal, dont il ignorait toutefois l'existence. Le fait que certains courriers ou réclamations ne soient pas transmis au Conseil communal s'est déjà produit à plusieurs reprises.

Il a invité le collège échevinal à éviter de telles situations à l'avenir. Il s'est en outre renseigné sur la disparition d'un passage pour piétons dans la rue d'Oberkorn à Belvaux, à proximité de l'arrêt de bus et de la rue de la Gare, ainsi que sur l'harmonisation des carrières C et D dans le secteur communal et les coûts que cela implique pour la commune.

Enfin, le Conseil communal s'est penché sur la vague de chaleur persistante. Serge Faber (déi gréng) a demandé s'il existait un plan canicule pour les écoles fondamentales de Sanem, rappelant que son parti avait déjà déposé une motion à ce sujet l'année précédente. Il a également souligné l'importance d'un tel plan pour l'ensemble des bâtiments communaux. L'échevin Steve Gierenz (LSAP) a expliqué que la commune avait élaboré, dès le début de l'année et en collaboration avec la direction régionale, un plan canicule activé le 18 juin. Ainsi, le service technique procède depuis lors à une aération intensive quotidienne des bâtiments scolaires dès 6h00. Serge Faber (déi gréng) a salué ces précisions, tout en regrettant de ne pas en avoir été informé plus tôt. Il a par ailleurs renouvelé son appel en faveur de l'élaboration d'un plan global de résilience climatique pour la commune. Enfin, Denis Bronzetti (LSAP) a signalé un point dangereux à l'extrémité du Chemin Rouge, en particulier le virage à 90 degrés à hauteur de la Taverne Bellevue, qui est régulièrement à l'origine de situations à risque.



Replay audio de la séance
du conseil communal

www.suessem.lu/lb/seance-year/2026



Aaaaah!!



▷ **BLEIFT UM LAFENDEN, OP ÄR MANÉIER!**

Ab Juli 2026 passe mir eis un! D'Rapporte vum Gemengerot ginn net méi am *kuerz&knapp*. publizéiert, mee kommen direkt op Nofro bei Iech.

Sicht Äre Format eraus:

Per E-Mail: Op Englesch, Franséisch oder Däitsch.

Op Pabeier: Déi franséisch Versioun direkt an Är Bréifkëscht.

Als Audio: Kuerz no all Sëtzung op suessem.lu ze lauschten.

▷ **VERPASST KENG NEIEGKEETEN!**

MELLT IECH ELO UN, FIR ÄR RAPPORTEN ZE KRÉIEN.

▷ **RESTEZ INFORMÉS, À VOTRE FAÇON !**

Dès juillet 2026, la commune s'adapte à vous ! Les rapports du conseil communal quittent le magazine *kuerz&knapp*. pour vous être livrés sur mesure.

Choisissez votre format :

Par e-mail : En français, anglais ou allemand.

Sur papier : La version française imprimée dans votre boîte aux lettres.

En audio : Disponible sur suessem.lu juste après chaque séance.

▷ **NE MANQUEZ RIEN !**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT POUR RECEVOIR VOS RAPPORTS.

▷ **STAY CONNECTED WITH YOUR MUNICIPALITY!**

Starting July 2026, Municipal Council reports are leaving *kuerz&knapp*. Now you can get them on demand, in your preferred language!

Choose your format:

By email: Available in English, French, or German.

On paper: Printed French version delivered to your mailbox.

Audio: Recordings available on suessem.lu shortly after each session.

▷ **DON'T MISS AN UPDATE!**

SIGN UP TODAY TO RECEIVE YOUR COUNCIL REPORTS.

info
blat